
INSPECTION GENERALE
DU TRESOR



RAPPORT D'ACTIVITES

**DE L'INSPECTION GENERALE
DU TRESOR (IGT)**

1^{er} Trimestre 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - MISSIONS DE CONTRÔLE

1.1 - Présentation des missions de contrôle

1.2 - Les conclusions, diligences et sanctions relatives aux missions de contrôle

1.2.1 - Gestion des disponibilités

1.2.2 - Gestion des valeurs inactives

1.2.3 - Tenue de la comptabilité

1.2.4 - Recouvrement des recettes publiques

1.2.5 - Paiement des dépenses publiques

1.2.6 - Gestion managériale

II - LE TRAITEMENT DE DIVERS DOSSIERS ET LES AUTRES DILIGENCES DE L'IGT

2.1 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION DE L'IGT

2.1.1 - Au titre de l'Inspecteur Général du Trésor (IGT)

2.1.2 - Au titre des Inspecteurs Généraux Adjoints du Trésor (IGTA)

2.2 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE L'IGT

2.2.1 - Au titre de la Division Audit Interne (DAI)

2.2.2 - Au titre de la Division Etudes Appui et Accompagnement (DEAA)

2.2.3 - Au titre de la Division des Opérations de Contrôle (DOC)

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter les activités et tâches mises en œuvre par l'Inspection Générale du Trésor (IGT). Ce rapport, construit sur la base de deux sources d'informations, fait un point global des grandes activités de l'IGT concernant le premier trimestre de l'année 2018. Ces deux sources d'informations sont : les activités de contrôles (et d'audit) des postes comptables et services et les tâches de service public liées au fonctionnement de l'IGT.

S'agissant des contrôles, ils concernent les inspections des postes comptables de l'Etat et les vérifications diligentées vis-à-vis des directions et des services spécifiques. Ce sont des missions effectuées pour vérifier en profondeur les activités des services extérieurs à l'IGT qui sont : les postes comptables et services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), les postes comptables de la Direction Générale des Impôts (DGI) et les postes comptables de la Direction Générale des Douanes (DGD). Pour ce qui est des tâches liées au fonctionnement de l'IGT, il s'agit des dossiers instruits, des réunions, des séminaires, des études et tous autres travaux menés.

Ce sont ces activités que ce rapport présente. Il s'articule autour de deux parties qui sont : les missions de contrôle (I) et le traitement de divers dossiers et les autres diligences de l'IGT (II).

I - LES MISSIONS DE CONTROLE

Les missions réalisées au premier trimestre de l'année 2018 ont donné lieu à la production de procès-verbaux et rapports. Ces documents de mission feront l'objet d'une analyse sous deux angles : la présentation de ces missions (1.1) et l'examen des conclusions, diligences et sanctions proposées par l'Inspection Générale du Trésor (1.2).

1.1 - LA PRESENTATION DE CES MISSIONS

Plusieurs natures de missions sont réalisées par l'IGT et peuvent être regroupées globalement en trois grandes catégories, à savoir : les passations de service (passations de service, ouvertures de postes, installations de comptables, fermetures de postes, etc.), les vérifications (vérifications de postes, missions ciblées de contrôles, missions avec termes de références, etc.), les autres activités de contrôle d'ordre administratif (avec production de procès-verbaux ou de rapports), etc.

Au premier trimestre de l'actuelle gestion 2018, **82 missions** ont été réalisées.

1.2 - LES CONCLUSIONS, DILIGENCES ET SANCTIONS RELATIVES AUX MISSIONS DE CONTROLE

Les conclusions, diligences et sanctions relatives aux missions de contrôle découlent des points de vérification contenus dans le canevas d'inspection de l'IGT. Ce rapport est rédigé sur la base des conclusions des missions du premier trimestre 2018 et des missions

de fin de gestion 2017. Ces documents de mission déposés avec retard ont été examinés et exploités au premier trimestre 2018.

Les aspects contrôlés et examinés par les missions au premier trimestre de 2018 sont :

- la gestion des disponibilités (1.2.1) ;
- la gestion des valeurs inactives (1.2.2) ;
- la tenue de la comptabilité (1.2.3) ;
- le recouvrement des recettes publiques (1.2.4) ;
- l'exécution des dépenses publiques (1.2.5) ;
- la gestion administrative des services et postes comptables (1.2.6).

Tous ces éléments sont examinés dans ce rapport, en ressortant les points favorables et les aspects défavorables.

1.2.1 - LE CONTRÔLE DES DISPONIBILITES

Le contrôle des disponibilités concerne les opérations en numéraire et les opérations bancaires exécutées par les postes comptables.

1.2.1.1 - Les opérations en numéraire

1.2.1.1.1 - Gestion globalement satisfaisante

L'examen des livres arrêtés à la date des contrôles fait ressortir dans la plupart des postes comptables, la conformité des montants entre le solde débiteur du compte financier concerné (compte caisse) et l'encaisse physique détenue par les comptables.

Les opérations en numéraire exécutées par le comptable sont retracées et centralisées correctement dans les livres. Ces postes comptables présentent dans l'ensemble un dispositif comptable et administratif de gestion globalement acceptable. Concernant beaucoup de postes comptables contrôlés, l'IGT n'a pas décelé d'anomalie particulière après l'examen des comptes.

Postes comptables concernés :

_ Agence comptable auprès de l'IRFCI/ Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire) (absence de prévarication, solde comptable conforme à l'encaisse physique); Agence comptable auprès de l'OSER/ Office de la sécurité routière (absence de prévarication, solde comptable conforme à l'encaisse physique); Trésorerie générale de San Pedro, Trésorerie principale de Tiapoum (absence de prévarication, solde comptable conforme avec l'encaisse physique et les calepins de caisse);
_ Agence comptable de l'ENSEA-Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (gestion correcte des opérations en numéraire, solde comptable identique avec l'encaisse physique, absence de prévarication), etc.

1.2.1.1.2 – Point global sur les anomalies et difficultés

Les anomalies, insuffisances et difficultés sur les opérations en numéraire sont les suivantes : cambriolages de divers postes comptables avec l'intention de voler des espèces ; recettes recouvrées et non reversées à la caisse ; recettes recouvrées et non

comptabilisées ; divers calepins de caisse en vigueur dans le poste avec des données différentes dénommés « calepin de caisse créé » et « calepin de caisse déposé » ; non-respect du seuil de 300 000 F CFA concernant les paiements en espèces ; diverses fautes de gestion imputées aux Chefs de poste concernés portant sur ces aspects : recettes non reversées à la banque ; valeurs de caisse non régularisées ; incohérences des données d'un support comptable à un autre, etc.

Postes comptables concernés :

_ Régie de recettes auprès de la Direction de la Solde (divers documents comptables volés ; absence de préjudice financier) ; Recette des impôts divers de Daloa2 (divers documents comptables volés, vol d'espèces non constitutif de l'encaisse du poste, caisse vandalisée) ; Recette des impôts divers de Daloa1 (divers dégâts constatés, préjudice financier constaté non constitutif de l'encaisse physique du poste) ; Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (cambriolage du poste avec l'intention de voler des espèces, absence de préjudice financier constaté, coffre-fort et chèquiers emportés, divers dégâts constatés) ; Recette des impôts fonciers de Daloa1 (cambriolage du poste avec l'intention de voler des espèces, préjudice financier constaté notamment au niveau des pénalités de montant 82 000 F CFA, divers dégâts et préjudices matériels en rapport avec la caisse) ;

_ Recette des impôts divers d'Abobo3 (gestion non satisfaisante du calepin de caisse, recettes encaissées et non reversées, divers détournements constatés) ; Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 (2 calepins de caisse en vigueur dans le poste avec des données différentes) ; Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 (recettes recouvrées et non comptabilisées de montant 65 348 643 F CFA) ; Recette des impôts divers d'Abobo1 (fonds relatifs aux recettes recouvrées non reversées immédiatement à la banque ; existence de deux calepins de caisse) ;

_ Agence comptable auprès du PAIA-ID (divers documents comptables volés, en l'absence d'espèces ; poste vandalisé) ; Agence comptable auprès de l'INFPA/ Institut national de formation professionnelle agricole (non-respect du seuil de 300 000 F CFA concernant les paiements en espèces ; dépenses payées en numéraire par fractionnement ; ordres de paiement d'entreprises payés en espèces quelquefois) ;

_ Trésorerie générale de Bouaflé (document portant valeurs de caisse de montant 500 000 F CFA présent dans l'encaisse physique du poste depuis 2011 et non régularisées), etc.

1.2.1.1.3 – Points d'insuffisances spécifiques

Ces points d'insuffisances particulières, dont certains méritent des compléments d'instruction sont : irrégularités et fautes de gestion, textes sur les débits comptables à prendre, détournements effectués par des agents à instruire par l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT), etc. Ces opérations sont ci-dessous détaillées.

. Irrégularités et fautes de gestion (Agence comptable du CROU-Bouaké) : la mission propose la mise en débet de l'ex-Agent comptable du poste, M. CAMARA Soumaïla, relativement aux anomalies comptables non régularisées depuis 2011 et portant sur 7 695 000 F CFA ;

. Fautes de gestion susceptibles d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable (Agence comptable du Palais de la Culture d'Abidjan) : diverses anomalies

de gestion identifiées se rapportant à des paiements irréguliers de primes d'assurance maladie portant sur trois gestions (2011, 2012 et 2013) et de montant 68 530 582 F CFA ;

. **Fautes de gestion et responsabilité du comptable** (Paierie près la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU à New York) : débet comptable proposé à l'encontre du Payeur de montant 17 271 256 F CFA relatif à la perte de pièces justificatives comptables ;

. **Fautes de gestion et responsabilité du comptable** (Régie de recettes des impôts de Niablé) : diverses recettes recouvrées et non reversées à la banque portant sur 1 637 215 F CFA ; recettes de la vente de factures normalisées à rembourser de montant 478 000 F CFA ;

. **Irrégularités et débet comptable** (Agence ACCD de Dabou) : manquant de caisse imputable au comptable sortant, M. ZOUKPE Kouamé Jacob, de montant 7 352 021 F CFA et devant faire l'objet d'écritures comptables de constatation du manquant en denier ;

. **Fautes de gestion et manquant** (Recette de l'impôt foncier d'Abobo2) : manquant de caisse imputable à la caissière, Mme SOSSONAN Tanoh Philomène, relatif à des recettes non encaissées, de montant 29 277 380 F CFA, susceptible d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du Receveur lui-même, M. Adamou Touré. La mission propose donc la prise d'un acte de débet à l'encontre du Chef de poste ;

. **Irrégularités et fautes de gestion** (Recette des impôts divers d'Abobo3) : recettes encaissées et non reversées au niveau du poste, chiffrées à 9 126 300 F CFA ; détournement des recettes recouvrées par la caissière, Madame ORE Gisèle, de montant 4 341 580 F CFA ;

. **Débet comptable** (Recette des impôts divers d'Abobo3) : l'ex-Receveur du poste, M. DJAMAN François, est proposé à être mis en débet, à concurrence de la somme recouvrée et non encaissée par la caissière, constitutive de manquant de caisse, de montant : 4 341 580 F CFA ;

. **Débet comptable** (Paierie de Brasilia/ Ambassade de Côte d'Ivoire près la République fédérative du Brésil) : la mission demande la mise en débet du comptable, M. Famoussa SANOGO, Inspecteur du Trésor, relativement aux dépenses à régulariser non justifiées par des pièces justificatives, imputées dans des comptes d'imputation provisoire) ;

. **Responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et manquant de caisse** (Recette de l'impôt foncier d'Abobo1) : recettes recouvrées et non comptabilisées de montant 65 348 643 F CFA, devant faire l'objet de mise en débet du comptable concerné, en l'occurrence M. DIE-BI Bey Dominique, Receveur de la Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 ;

. **Suites judiciaires concernant des fautes de gestion à instruire par l'AJT-Agence Judiciaire du Trésor** : les missions de l'IGT se sont prononcées clairement sur des suites judiciaires à donner relativement à certains agents responsables de détournements ou de fautes de gestion.

Ce sont :

- Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 (M. DIE-BI Bey Dominique, Receveur de la Recette de l'impôt foncier d'Abobo1, responsable d'un manquant de caisse de 65 348 643 F CFA ; Mlle OULAYE Barbara Alice, Agent de constatation des impôts ; M. AFFOUM Roger Simplicie, Agent de recouvrement ; divers informaticiens non désignés nommément de la DGI, soupçonnés de détournements de deniers publics, etc.) ;
- Recette des impôts divers d'Abobo3 (l'ex-caissière, Mme LOBE épouse ORE Gisèle, qui a frauduleusement détenues des recettes chiffrées à 4 341 580 F CFA) ;
- Recette de l'impôt foncier d'Abobo2 (fraudes chiffrées à 29 277 380 F CFA portant sur des recettes non encaissées imputables à la caissière, Mme SOSSONAN Tanoh Philomène et au Receveur, M. Adamou TOURE), etc.

1.2.1.2 - Les opérations bancaires

Deux aspects sont examinés concernant le contrôle des opérations bancaires : la situation générale et les difficultés rencontrées.

1.2.1.2.1 - La situation générale : bonne tenue du dispositif

L'examen des données disponibles ressort au niveau des opérations bancaires une bonne tenue du dispositif comptable et extracomptable de gestion, dans la plupart des postes comptables contrôlés. Le solde débiteur du compte financier (Banque) est conforme au solde créditeur du relevé bancaire actualisé. L'écart éventuel constaté est justifié par un certificat de concordance bancaire.

Dans l'ensemble, des certificats de concordance bancaires sont produits conformément aux textes en vigueur. En ce qui concerne les rubriques des certificats de concordance bancaire, à savoir les crédits et débits attendus, les crédits et débits en instance d'imputation, les missions ont noté des efforts de régularisation, qui contribuent ainsi à réduire la masse des anciennes opérations encore en instance.

Au vu de ces constatations, les missions, tout en constatant ces efforts, ont encouragé les Chefs de poste qui suivent, en situation acceptable de gestion, à poursuivre l'assainissement de leurs opérations bancaires.

Postes comptables concernés :

_ Agence comptable de l'ENSEA/Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (opérations des comptes bancaires du poste bien suivies dans l'ensemble) ; Agence comptable du PACOGA/ Projet d'appui à la compétitivité du Grand Abidjan (nouveau poste comptable ayant toutefois 3 comptes bancaires ouverts à Ecobank et à la BCEAO) ;

_ Trésorerie générale de San Pedro (production de divers certificats de concordance bancaire pour justifier les écarts entre les soldes comptables et les comptes bancaires du poste) ; Trésorerie principale de Tiapoum (certificat de concordance produit sur le compte principal ; absence de prévarication en matière de gestion des disponibilités ; virement privilégié comme mode de règlement par le comptable ; nivellement des espèces à la banque chaque jour) ;

_ Agence comptable du Projet Education-Formation du contrat de désendettement et de développement/C2D (production de certificats de concordance bancaire sur tous les comptes

bancaires du poste ; utilisation du virement bancaire pour effectuer les règlements du poste) ; Agence comptable du PCA- Palais de la Culture d'Abidjan (absence de prévarication ; virement bancaire comme mode de règlement ; espèces reversées à la banque chaque jour) ;

_ Trésorerie générale d'Abidjan-Centre1 (fiabilité du certificat de concordance bancaire sur le compte principal BCEAO, sur le compte principal ACCD-Fonctionnement et sur le compte ACCD Recettes à répartir ; bon classement des relevés bancaires) ; Trésorerie principale du Palais de Justice d'Abidjan Plateau (fiabilité du certificat de concordance sur le compte principal du poste 515.2 ACCD et 524.23 ACCD portant centralisation des fonds issus des actes de justice ; bon classement des actes de justice) ;

_ Agence ACCD de Sassandra (accroissement du produit net bancaire ; vulgarisation des mesures liées au blanchiment d'argent ; chèquiers et cartes magnétiques bien sécurisés au niveau du poste), etc.

1.2.1.2.2 - Les difficultés et insuffisances sur les opérations bancaires

Concernant un nombre relativement important de postes, les missions de l'IGT ont identifié des difficultés et des insuffisances de gestion en rapport avec les opérations bancaires gérées.

Les préoccupations relevées par les rapports et procès-verbaux de mission portent sur ces aspects : opérations bancaires irrégulières ; opérations bancaires non finalisées à régulariser ; suivi comptable non satisfaisant des opérations bancaires instruites par certains comptables ; efforts insuffisants constatés dans l'apurement des rubriques du certificat de concordance bancaire ; opérations importantes non dénouées au niveau du certificat de concordance bancaire ; application non satisfaisante de l'instruction n° 6697/MPMMEF/ DGTCP/DCP du 16 décembre 2013 sur l'apurement des certificats de concordance bancaire ; existence de compte bancaire non fonctionnel, etc.

A titre d'illustration, les anomalies répertoriées sont les suivantes.

. Certificat de concordance bancaire non produit ou non fiable

Les insuffisances identifiées sont ci-dessous reportées.

- *Agence comptable auprès du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la Drogue (certificats de concordance bancaire non produits régulièrement) ;*
- *Recette des impôts divers de Sassandra (certificats de concordance bancaire non fiables).*

. Certificats de concordance bancaire à régulariser sur les comptes bancaires (ACCD, BCEAO et autres établissements financiers)

Les anomalies constatées sont :

- *Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (divers débits attendus du certificat de concordance bancaire datant de 2015 à régulariser ; suivi bancaire effectué en l'absence d'un suivi dans la comptabilité du poste concernant certains comptes bancaires) ;*
- *Trésorerie générale de Bouaflé (rubriques du certificat de concordance bancaire à apurer sur le compte principal ACCD du poste au titre des crédits et débits attendus ; débit attendu datant de 2009 à régulariser ; opérations bancaires à apurer sur le compte bancaire de la Régie d'avances auprès du CHR de Bouaflé) ;*

- Trésorerie générale de San Pedro (efforts d'apurement à faire pour régulariser les rubriques des certificats de concordance bancaire) ;
- Trésorerie principale de Tiapoum (efforts de régularisation des rubriques du certificat de concordance bancaire ; débits attendus à régulariser datant des années 2014, 2016 et 2017) ;
- Agence comptable auprès du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la Drogue (rubriques des certificats de concordance produits irrégulièrement et présentant des données à régulariser, notamment au niveau des débits en instance d'imputation) ;
- Agence comptable auprès du CNF/ Centre national de la Francophonie (certificats de concordance bancaire à régulariser sur les comptes ACCD Fonctionnement et Projet notamment les rubriques débits attendus et débits en instance d'imputation chez le comptable) ;
- Paierie auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la Guinée Equatoriale (certificats de concordance bancaire devant faire l'objet d'apurement au niveau des rubriques) ;
- Agence comptable auprès de l'INFPA- Institut national de formation professionnelle agricole (la mission de l'IGT n'a pas pu certifier le solde du compte 565.2 ; rubriques des certificats de concordance devant faire l'objet d'apurement au titre notamment des débits attendus et des crédits en instance d'imputation) ;
- Agence comptable de l'IRF-CI- Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire, Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière, Agence comptable du CEDCI- Centre d'éducation à distance en Côte d'Ivoire (rubriques des certificats de concordance bancaire à apurer notamment sur les comptes ACCD) ;
- Agence comptable du CROU-Bouaké (divers débits attendus issus du certificat de concordance bancaire à apurer sur les comptes ACCD et BNI Bouaké) ;
- Recette de l'impôt foncier de Bouaké1 (la mission constate que le certificat de concordance bancaire issu de GUOAR n'est pas fiable du fait d'anomalies et d'incohérences au niveau des chiffres) ;
- Trésorerie générale d'Abidjan-Centre (débits attendus de 2015 et 2016 à régulariser sur les comptes BCEAO et ACCD ; non application de l'instruction comptable n° 6697/MPMEF/DGTCP/DCP du 16 décembre 2013 relative au traitement des avis de débits attendus de plus de 3 ans), etc.

. Certificats de concordance à régulariser ou à normaliser sur le compte ACCT-Trésor

Les problèmes perçus sont ci-dessous listés.

- Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (sur le certificat de concordance du compte 560 ACCT/Trésor, des opérations en instance ne sont pas régularisées et concernent les rubriques suivantes : débits attendus de 497 048 899 F CFA, crédits attendus de 781 122 649 F CFA et crédits en instance d'imputation de 84 681 270 F CFA, etc.) ;
- Agence comptable auprès du CNF- Centre national de la Francophonie (certificats de concordance bancaire à régulariser sur le compte 560/ACCT-Trésor concernant les rubriques crédits attendus et débits en instance d'imputation) ;
- Agence comptable du CROU 2- Centre régional des Œuvres universitaires d'Abidjan2 (le certificat de concordance du compte 560 ACCT/ Trésor indique un solde anormalement créditeur de 16 944 438 F CFA) ;
- Agence comptable de l'IRF-CI- Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (rubriques du certificat de concordance sur le compte 560 ACCT à apurer relativement à ces montants : crédits attendus 376 721 F CFA, débits attendus : 172 628 212 F CFA, crédits en instance d'imputation : 100 374 721 F CFA et débits en instance d'imputation : 182 428 578 F CFA) ;

- Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière (débits attendus de 27 895 500 F CFA devant faire l'objet de régularisation) ;
- Agence comptable du CROU-Bouaké (débit attendu du certificat de concordance de montant 100 000 000 F CFA et débit en instance d'imputation de 110 132 105 F CFA à régulariser dans les meilleurs délais) ;
- Agence comptable de l'OIPC- Office ivoirien du patrimoine culturel (débit attendu de 57 018 905 F CFA non comptabilisé au livre bancaire EP 704 et crédit en instance d'imputation de montant 62 500 000 F CFA relatif à un transfert en capital), etc.

. Existence de comptes bancaires non fonctionnels à fermer

Les aspects à corriger sont ci-dessous listés.

- Agence comptable de l'ENSEA/Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (compte bancaire Projet non fonctionnel et non fermé malgré la fin des opérations relatives à ce projet) ;
- Trésorerie principale de Tiapoum (comptes CSUPI et de reversement d'impôts non fonctionnels et non clôturés) ;
- Paierie auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près la Guinée Equatoriale (4 comptes bancaires non fonctionnels à fermer), etc.

. Gestion non satisfaisante des opérations bancaires

Les anomalies perçues sont ci-dessous déclinées :

- certificats de concordance bancaire produits avec des relevés bancaires non actualisés (Trésorerie générale de San Pedro) ;
- chèques rejetés non régularisés dans le poste (Agence comptable auprès du CRFLD/ Centre régional de formation à la lutte contre la Drogue) ;
- relevés d'opérations du compte 560 ACCT/Trésor non produits régulièrement, le dernier datant du 30 novembre 2017 (Agence comptable du CROU 2 / Centre régional des Œuvres universitaires d'Abidjan2) ;
- incohérences comptables entre les comptabilités ASTER et ORION au niveau des comptes financiers (Agence ACCD de Sassandra), etc.

. Autres anomalies constatées en rapport avec les opérations bancaires

Divers insuffisances à corriger portant sur ces points :

- nouveau poste comptable ne disposant pas encore de compte bancaire (Agence comptable du CHU/Centre hospitalier universitaire d'Angré) ;
- comptable n'ayant pas d'accréditation sur le compte FSE-THIMO ouvert à la SGBCI (Trésorerie générale de Bouaflé) ;
- cas de débits à tort identifiés (2 débits à tort au titre des frais financiers d'un montant total de 1 686 403 F CFA) (Agence comptable auprès de l'INFPA/ Institut national de formation professionnelle agricole) ;
- chèque déposé à l'encaissement et sans suite ; diverses opérations n'apparaissant pas sur le relevé ACCT (Agence comptable auprès de l'INFPA/ Institut national de formation professionnelle agricole), etc.

1.2.2 - L'EXAMEN DE LA GESTION DES VALEURS INACTIVES

Deux points sont envisagés en rapport avec le contrôle des valeurs inactives par les missions de l'IGT. Ce sont : la situation générale et les problèmes identifiés.

1.2.2.1 - La situation générale

Les conclusions des missions de l'IGT sont globalement favorables concernant la gestion des valeurs inactives. Les missions ont en effet noté un système de gestion correcte des valeurs inactives dans la plupart des postes comptables vérifiés. La situation d'ensemble est donc globalement satisfaisante.

Il faut également indiqué que des valeurs inactives chiffrées à 109 622 100 F CFA et datant de plus de 30 ans ont été incinérées. Les natures de valeurs concernées sont les suivantes : tickets d'abattage (90 643 éléments), tickets de stationnement (31 170), divers tickets portant petits artisans et commerçants (*Trésorerie générale de Bouaflé*).

1.2.2.2 - Les insuffisances et les dysfonctionnements identifiés

Les missions ont identifiées quelques insuffisances et dysfonctionnements en rapport avec la gestion des valeurs inactives. Ils sont ci-dessous répertoriés.

Postes comptables concernés :

- _ Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière (*tenue non satisfaisante du registre de gestion des valeurs inactives ; personnel insuffisant commis à la gestion des valeurs*) ;
- _ Trésorerie d'Ayamé (*bordereaux de livraison des valeurs inactives non disponibles ; registres de suivi des actes de santé inexistantes*) ;
- _ Trésorerie générale d'Abidjan-centre (*absence de registre de suivi des carnets d'amendes forfaitaires ; limitation de la gestion des carnets d'amendes forfaitaires à la seule TGAC*) ;
- _ Trésorerie générale de Bouaflé (*insuffisances notées dans le dispositif d'incinération notamment en matière de recollement détaillé des valeurs inactives à détruire*), etc.

1.2.3 - LA TENUE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Au vu des rapports et procès-verbaux de mission, trois points sont examinés en rapport avec la tenue de la comptabilité publique : les aspects positifs, les anomalies et insuffisances, les comptes financiers et de gestion.

1.2.3.1 - Les aspects positifs dans la tenue de la comptabilité

Les missions ont noté concernant un nombre important de postes comptables contrôlés, des efforts de tenue de la comptabilité conformément aux textes en vigueur et de correction des problèmes signalés par les précédents contrôles.

Les points de satisfaction ainsi relevés : livres ouverts et globalement bien tenus ; respect des délais de production de la comptabilité ; absence d'écarts entre les données comptables et les pièces justificatives ; production dans les délais de la balance générale des comptes et des états financiers ; justification des divers soldes comptables ; efforts d'apurement des comptes d'imputation provisoire ; consolidation des systèmes comptables informatiques (ASTER, GUOAR, ORION) ; instruction des manquants de caisse ou en denier et mis en débit des comptables concernés, etc.

Postes comptables concernés :

– Trésorerie générale de San Pedro (comptabilité du poste produite); Trésorerie principale de Tiapoum (livres et documents comptables ouverts et bien servis dans l'ensemble; comptabilité du poste à jour et livres comptables ouverts et bien tenus; Trésorerie générale de Bouaké-nord (production de la comptabilité du poste; balance comptable ne comportant pas de soldes anormaux); Trésorerie de Saïoua (comptabilité du poste régulièrement produite; livres ouverts et servis correctement); Trésorerie principale de Koun-Fao (ouverture et bonne tenue des livres comptables et extracomptables; bonne tenue de la comptabilité communale de Koun-Fao et de Kouassi-Datekro);

– Trésorerie générale d'Abidjan-centre (bonne tenue de la comptabilité; production des comptes de gestion Etat et leur transmission à la Cour des Comptes); Trésorerie principale du Palais de Justice (bonne tenue de la comptabilité du poste); Trésorerie générale de Bouaflé (quelques aspects favorables dans la tenue de la comptabilité); Paierie de région du Gboklè/Sassandra (comptabilité produite et à jour; livres ouverts et bien tenus; maîtrise satisfaisante du système comptable informatique Aster; production des situations comptables);

– Agence comptable auprès du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (comptabilité à jour et assez bien tenue; bon classement des documents des recettes numéraires); Agence comptable de l'OSER- Office de la Sécurité routière (bonne tenue de la comptabilité; livres à jour et bien entretenus); Agence comptable du CEDCI- Centre d'éducation à distance en Côte d'Ivoire (comptabilité du poste à jour; livres comptables bien tenus; transmission des informations comptables demandées); Agence comptable du C2D- Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (comptabilité du poste à jour);

– Agence ACCD de Sassandra (comptabilité Aster et Orion à jour et bien tenue; balance comptable Aster équilibrée au niveau des masses et soldes); Agence comptable du Palais de la Culture (livres ouverts et bien tenus; comptabilité du poste à jour et bien tenue); Agence comptable de l'OIPC- Office ivoirien du patrimoine culturel (production régulière de la comptabilité du poste); Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (comptabilité du poste à jour et bien tenue; constat d'une bonne maîtrise des opérations comptables du poste);

– Recette des impôts divers d'Abobo1 (comptabilité à jour GUOAR et ASTER); Recette de l'impôt foncier d'Abobo2 (comptabilité à jour GUOAR et ASTER; absence d'incohérences au niveau de la balance des opérations comptables; gestion correcte des opérations de mouvements de fonds; efforts d'apurement des comptes de recettes fiscales et non fiscales); Recette de l'impôt foncier de Bouaké1 (bonne maîtrise des textes comptables; comptabilité produite); Recette des impôts divers de Sassandra (production régulière de la comptabilité du poste; respect du nouveau circuit de trésorerie; report des balances d'entrée dans l'applicatif GUOAR), etc.

1.2.3.2 - Les difficultés, anomalies et irrégularités d'ordre comptable constatées

Les difficultés, les anomalies et les irrégularités identifiées portent globalement sur la tenue et sur la fiabilité de la comptabilité du poste.

1.2.3.2.1 - Difficultés en rapport avec les nouveaux postes comptables

Du fait des situations d'urgence, certains postes essaient de fonctionner sur le terrain dès l'installation du comptable et l'ouverture du poste et en l'absence même de locaux et d'agents. Des problèmes liés au fonctionnement correct du poste sont donc constatés.

Postes comptables :

- _ Agence comptable du CHU- Centre Hospitalier Universitaire d'Angré (poste comptable non paramétré ; difficultés de mise en œuvre des opérations comptables du poste) ;
- _ Agence comptable auprès du Projet d'appui à la compétitivité du Grand Abidjan-PACOGA (comptes bancaires du poste ouverts mais livres et documents comptables non disponibles ; poste encore non paramétré ; poste comptable à codifier), etc.

1.2.3.2.2 - Difficultés liées à la tenue de la comptabilité

Les problèmes identifiés, qui portent sur des points spécifiques de gestion, sont : rupture de stock au niveau des documents comptables et extracomptables, livres comptables non ouverts, livres comptables et extracomptables mal tenus, fonctionnement non satisfaisant des applicatifs informatiques de gestion (ASTER, GUOAR), retard dans la transmission des comptabilités et des pièces physiques, problème de paramétrage de comptes, etc.

Divers postes comptables concernés :

- _ Trésorerie principale de Tiapoum (livres extracomptables comportant des ratures et des surcharges ; erreurs notées sur les dates des arrêtés comptables) ; Trésorerie générale de Bouaké-nord (livres comptables mal tenus notamment le T21D ; livre T39 non conforme avec la réglementation ; divers livres comptables mal tenus ; livres comptables non tenus régulièrement à savoir, le T39, le V60 et le V67) ; Trésorerie de Saïoua (usage du crayon dans la tenue de la comptabilité ; tenue non satisfaisante du CT01 ; ratures constatées dans les livres sur les valeurs inactives) ;
- _ Trésorerie générale de Toumodi (livres non servis) ; Trésorerie générale de Bouaflé (incohérences des données entre livres ; diverses erreurs et ratures dans les livres ; tenue non satisfaisante des livres à souches T31T ; état et tenue non satisfaisants des livres ; livres non ouverts et usage de livres non homologués) ; Paierie de New York- Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU (suivi non satisfaisant de la comptabilité du poste ; problèmes de gestion des pièces justificatives) ; Paierie de Brasilia/ Ambassade de Côte d'Ivoire au Brésil (retard comptable constaté) ;
- _ Agence comptable auprès du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (arrêtés comptables mal effectués ; opérations mal imputées ; confusion des supports extracomptables concernant les opérations en numéraire et les opérations bancaires ; connexion informatique non satisfaisante relativement au progiciel SIGEP) ; Agence comptable de l'OIPC- Office ivoirien du patrimoine culturel (divers livres comptables mal tenus ; absence de livres et de comptabilité pour les opérations hors budget du poste) ;
- _ Recette des impôts divers d'Abobo1 (lenteur de GUOAR, possibilité de manipulations d'écritures) ; Recette de l'impôt foncier d'Abobo2 (existence de deux types de calepins de caisse ; écritures comptables frauduleusement instruites par des informaticiens ; fonctionnalités de recouvrement et de comptabilité de GUOAR qui rendent inefficaces les aspects strictement comptables) ; Recette des impôts divers d'Abobo1 (écritures comptables initiées par les informaticiens en dehors des comptables publics ; logiciel englobant plusieurs fonctionnalités et entraînant des confusions au niveau des aspects recouvrement et comptabilité et impactant négativement sur les aspects comptables ; l'émission de reçus non homologués après règlements d'impôts ; non fiabilité de la comptabilité ;

existence d'un circuit non officiel de comptabilisation des recouvrements); Recette des impôts divers d'Abobo1 (fonctionnement non satisfaisant et anomalies comptables constatées au niveau de GUOAR à savoir lenteur, incohérences de données, informations non intégrées), etc.

1.2.3.2.3 - Fiabilité et insuffisances d'ordre comptable

Les problèmes et difficultés relevés sont : problème de maîtrise de la comptabilité, non-respect de la réglementation comptable en vigueur, écart entre la comptabilité et les pièces justificatives, diverses opérations à régulariser au niveau des comptes à imputation provisoire (CIP), données comptables en partie non fiables, soldes comptables anormaux à apurer, retard et non fiabilité de l'applicatif informatique du recouvrement GUOAR, etc.

Postes comptables concernés sur des points de gestion :

_ Trésorerie générale de San Pedro (apurement comptable non satisfaisant des comptes des retenues de 10% à la source ; non reversement de ces précomptes à la RGF ; régularisation non satisfaisante des comptes à imputation provisoire) ; Trésorerie générale de Bouaké-nord (incohérences entre divers livres, notamment le T29 et le T10) ; Trésorerie générale d'Abidjan-centre (divers comptes d'imputation provisoire à apurer) ; Trésorerie principale du Palais de Justice (comptes d'imputation provisoire de dépenses à régulariser de montant 121 913 157 F CFA) ;

_ Agence comptable auprès de l'IRFCI-Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (apurement comptable non satisfaisant des comptes de retenues de 10% à la source ; non reversement de ces précomptes à la RGF ; divers comptes à imputation provisoire Recettes et Dépenses non apurés dans les délais réglementaires, avec des soldes comptables importants) ; Agence comptable du C2D- Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (écritures non reportées au livre centralisateur ; solde du compte à imputation provisoire recettes non régularisé de montant 176 205 416 F CFA) ;

_ Agence comptable du Palais de la Culture (opérations comptables de dépenses en instance de la période de crise en Côte d'Ivoire à apurer par des écritures de régularisations) ; Agence comptable de l'OIPC- Office ivoirien du patrimoine culturel (non-respect des imputations comptables) ; Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (diverses opérations comptables de nature bancaire non régularisées constatées dans les certificats de concordance notamment sur le compte 560 Trésor) ;

_ Recette des impôts divers d'Abobo3 (incohérences entre divers livres notamment T10 bis DGI et balance comptable Aster ; encaisse numéraire importante et dégagements tardifs de la caisse sur les différents comptes bancaires) ; Recette des impôts divers d'Abobo1 (diverses écritures comptables non conformes avec la réglementation, à savoir les rectifications d'écritures, incohérences entre livres comptables ; non fiabilité de la comptabilité ; écarts entre les recettes comptabilisées et les recettes effectivement reversées à la banque) ;

_ Recette de l'impôt foncier d'Abobo2 (non-respect de la réglementation comptable ; diverses incohérences comptables entre livres ; incohérences comptables entre livres et documents extracomptables ; comptes d'imputation provisoire non apurés ; opérations de dégagement de la caisse au profit de la banque non instruites) ; Recette de l'impôt foncier de Bouaké1 (incohérences entre livres ; apurement des comptes d'imputation provisoire ; Recette des impôts divers d'Abobo1 (incohérences des chiffres au niveau des livres en vigueur ; apurement non satisfaisant des comptes à

imputation provisoire); Recette des impôts divers de Sassandra (incohérences des chiffres entre les livres et les comptes);

_ Paierie de Brasilia/ Ambassade de Côte d'Ivoire au Brésil (comptes d'imputation provisoire à régulariser); Paierie de New York/Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU (CIP dépenses à régulariser; mauvaise imputation des dépenses sur des comptes CIP de montant 576 275 657 F CFA alors qu'il s'agit de passifs non couverts par des crédits budgétaires; divers comptes 472 71 dépenses non justifiés par des pièces justificatives de montant 17 271 256 F CFA et soumis à débet comptable du Payeur; incohérences entre certaines données comptables et les pièces justificatives; CIP non justifiés par des pièces justificatives), etc.

1.2.3.3 - Point sur la production des comptes financiers et de gestion

La reddition des comptes de gestion ou des comptes financiers constitue une attribution comptable essentielle. Les missions de l'IGT n'oublient donc pas de contrôler les mesures mises en œuvre pour produire ces comptes. Dans l'ensemble, il faut noter la production des comptes de gestion et des comptes financiers par les Chefs des postes comptables.

Les missions ont noté des efforts de production des comptes de gestion et des comptes financiers, avec toutefois des difficultés de transmission de ces supports à la Cour des Comptes. Ces problèmes sont dus à l'insuffisance des locaux pour recevoir et conserver les comptes, en vue de leur mise en examen ultérieur.

Postes comptables :

_ Trésorerie générale de Bouaké-nord (le délai règlementaire de transmission à la Cour des Comptes des comptes de gestion 2015 et 2016 de la commune de Botro est largement expiré);

_ Trésorerie principale de Koun-Fao (la production des comptes de gestion 2015 et 2016 sur chiffres des communes de Koun-Fao et Kouassi-Datekro);

_ Agence comptable de l'OIPC- Office ivoirien du patrimoine culturel (production et transmission à la Cour des Comptes des comptes financiers définitifs des gestions 2014 à 2016);

_ Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (comptes financiers du poste produits dans les délais), etc.

1.2.4 - LE CONTRÔLE DU RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES

S'agissant du recouvrement des recettes publiques, les contrôles effectués par l'IGT au premier trimestre de l'an 2018 peuvent être restitués en deux points : la situation générale du recouvrement et les problèmes perçus.

1.2.4.1 - La situation générale du recouvrement

De façon générale, les missions ont noté quelques points de satisfaction concernant le recouvrement des recettes publiques. Ce sont : la mise en œuvre effective du recouvrement, l'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de recettes fixés, le respect du circuit de trésorerie, etc.

Ces actions et mesures favorables doivent être consolidées. Pour ce qui est de ces points de satisfaction, les missions ont souhaité la poursuite des efforts et ont demandé aux comptables concernés, notamment ceux de la DGI, de maintenir le cap.

Divers postes comptables concernés

- _ *Recette des impôts divers de Yamoussoukro (satisfaction aux objectifs de recettes au moment de la mission d'évaluation) ;*
- _ *Trésorerie générale d'Abidjan-centre (bonne performance du poste en matière de recouvrement des recettes de service) ;*
- _ *Recette des impôts divers de Sassandra (bonne perspective de recouvrement et satisfaction aux objectifs de recettes), etc.*

1.2.4.2 – Insuffisances, difficultés et dysfonctionnements liés au recouvrement

Trois points sont envisagés : les résultats non satisfaisants, les difficultés au niveau des moyens généraux et des ressources humaines et les autres dysfonctionnements.

1.2.4.2.1 - Résultats et performances insuffisants

. Faiblesse au niveau des réalisations

Les réalisations au niveau de recouvrement ne sont pas satisfaisantes, avec des objectifs de recettes non atteints. De même, doit être amélioré, l'apurement des arriérés de recettes. Enfin, le non reversement des recettes mobilisées dans des délais raisonnables est un souci supplémentaire, du fait surtout des prévarications constatées en rapport avec le détournement du produit du recouvrement au niveau de certains postes comptables.

Postes comptables concernés :

- _ *Trésorerie générale de Bouaflé (taux de recouvrement non satisfaisant concernant les recettes non fiscales de l'année 2017 ; reversements des recettes des régisseurs non effectués régulièrement) ;*
- _ *Agence comptable du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (difficultés de recouvrement des arriérés de recettes) ;*
- _ *Trésorerie générale de San Pedro (taux de recouvrement faible) ;*
- _ *Trésorerie générale de Bouaflé (non satisfaction aux objectifs de recettes), etc.*

. Recettes recouvrées non reversées

Au niveau de quelques postes comptables, il est noté que des recettes recouvrées sont conservées par des agents. Cette situation joue sur le niveau général du recouvrement.

Postes comptables :

- _ *Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 (recettes non reversées chiffrées à 65 348 643 F CFA ; écarts entre les recettes recouvrées et les recettes reversées à la banque) ;*
- _ *Recette des impôts divers d'Abobo3 (recettes encaissées et non reversées chiffrées à 9 126 300 F CFA) ;*
- _ *Recette de l'impôt foncier d'Abobo2 (manquant de caisse suite à des recettes non reversées imputées au Chef de poste et chiffrées à 29 277 380 F CFA), etc.*

. Dispositif de gestion des recettes non satisfaisant

Des insuffisances sont notées au niveau du dispositif de gestion des recettes et méritent des efforts de correction.

Postes comptables :

– Agence comptable de l'INFPA-Institut national de formation professionnelle agricole (gestion non satisfaisante des recettes hors budget : les recettes hors budget ne font pas l'objet d'émission de titres de recettes) ;

– Trésorerie générale de Bouaflé (mauvaise gestion des actes de santé ; gestion non satisfaisante des arriérés de recettes au titre de l'impôt foncier ; applicatif REC non fonctionnel ; collaboration DGI et DGTCP au niveau local insuffisante en matière de recouvrement), etc.

. Insuffisances des régularisations au niveau des opérations comptables en attente

Des recettes sont imputées dans des comptes d'attente et attendent des mesures de régularisations pour impacter des comptes définitifs de recettes.

Poste comptable : Agence comptable de l'IRF- Institut Raoul Follereau (recettes à régulariser chiffrées à 1 827 210 F CFA en attente d'émission de titres de recettes).

. Cas de gestion de fait

Le recouvrement est mis en œuvre par les services de l'ordonnateur.

Poste comptable : Agence comptable du CRFLD- Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (recettes numéraires perçues par les services de l'ordonnateur avant d'être reversées à l'Agence comptable).

1.2.4.2.2 - Difficultés liées aux moyens généraux et au personnel**. Moyens généraux**

L'insuffisance des moyens généraux ne peut qu'impacter négativement le recouvrement.

Postes comptables :

– Recettes de l'impôt foncier d'Abobo1 (défaillance de l'électricité et absence de groupe électrogène pour traiter les recouvrements) ;

– Trésorerie générale de Toumodi (fonctionnement non satisfaisant de l'applicatif informatique REC) ;

– Trésorerie générale de Bouaflé (applicatif REC non fonctionnel), etc.

. Ressources humaines affectées au recouvrement

Les ressources humaines affectées au recouvrement sont faibles.

Poste comptable : Trésorerie générale de Toumodi (effectif consacré au recouvrement à renforcer).

1.2.4.2.3 – Autres difficultés et dysfonctionnements sur le recouvrement

Ces difficultés et dysfonctionnements sont ci-après répertoriés.

. Mauvaise gestion des fichiers recouvrement et comptabilité (logiciel GUOAR)

Les missions ont noté à la DGI l'immixtion des informaticiens dans le recouvrement et la comptabilisation des recettes recouvrées. Malheureusement, ces agissements sont irréguliers et frauduleux car ils n'impliquent pas des entrées de fonds et des recouvrements

réels. Les fichiers des contribuables sont ainsi mis à jour, mais en l'absence de paiements d'argent par le contribuable.

Postes comptables concernés : Recettes de l'impôt foncier d'Abobo1, Recette des impôts divers d'Abobo3, Recette de l'impôt foncier d'Abobo2, Recette des impôts divers d'Abobo1.

. Existence d'une pluralité de fonctions de GUOAR qui impactent sur la comptabilisation des recettes

Les missions de l'IGT ont vu que le logiciel GUOAR de recouvrement et de comptabilité met en mouvement un ensemble de fonctionnalités qui impactent sur l'efficacité de la gestion comptable. La comptabilisation des recettes recouvrées n'est pas au centre du processus et donne des résultats mitigés en termes d'efficacité.

Ces fonctionnalités sont : gestion du fichier des contribuables, gestion des émissions et du recouvrement amiable et des arriérés, gestion de la comptabilité, gestion des concordances bancaires, etc.

En clair, pour la DGTCP, l'essentiel qui est la gestion comptable des recettes recouvrées par le poste comptable, ne donne pas des résultats probants en termes d'efficacité et de fiabilité. L'efficacité du logiciel GUOAR en termes de traitement comptable des recouvrements n'est pas satisfaisante.

Les problèmes notés au niveau du système informatique sont : lenteur du système, erreur et manipulation de chiffres, entrées de données fictives sur des habilitations douteuses, procédures comptables mal informatisées, existence de deux calepins de caisse électroniques sensés constatés les encaissements, non fiabilité des applicatifs comptables, etc.

Postes comptables concernés : Recettes de l'impôt foncier d'Abobo1, Recette des impôts divers d'Abobo3, Recette de l'impôt foncier d'Abobo2, Recette des impôts divers d'Abobo1.

. Dessaisir les informaticiens de toutes initiatives sur les recettes de nature à impacter la comptabilité

Il s'agit de faire face aux cas de manipulations des chiffres constatés dans les postes comptables de la DGI.

Poste comptable : Recettes de l'impôt foncier d'Abobo1, Recette des impôts divers d'Abobo3, Recette de l'impôt foncier d'Abobo2, Recette des impôts divers d'Abobo1.

1.2.5 - LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Les contrôles concernant l'exécution des dépenses publiques par les postes comptables, suivent la présente restitution : la situation générale et les anomalies et difficultés identifiées.

1.2.5.1 - La situation générale

Les contrôles effectués par les vérificateurs consacrent l'observation par les comptables des principes de gestion des dépenses publiques et de comptabilisation correcte des

dépenses exécutées. Les vérifications portant sur l'examen de la régularité de la dépense, ont permis de confirmer, au niveau de beaucoup de comptables, le respect des textes en vigueur.

Les grandes tendances en matière de gestion des dépenses par les postes comptables sont donc satisfaisantes, à savoir : contrôles de payeur et de caissier effectués selon les textes en vigueur, contrôle de l'ordonnancement correct de la dépense publique (liquidation, certification, pièces justificatives, marchés publics), régularité des pièces justificatives (factures définitives, production de mainlevée ou d'attestation de régularité fiscale), gestion correcte des dépenses par les collectivités territoriales et les établissements publics nationaux, apurement des dépenses à régulariser, etc.

Postes comptables concernés sur des points de gestion

_ Trésorerie principale de Tiapoum (arrêtés en chiffres et en lettres des factures cohérents et calculs de liquidation des factures exacts ; acquits libératoires donnés par les bénéficiaires des règlements) ; Trésorerie principale de Koun-Fao (contrôle de payeur et de caissier globalement satisfaisant) ; Trésorerie générale de Bouaflé (contrôle de caissier bien effectué avec acquits libératoires et identification des bénéficiaires ; seuil de paiement des dépenses en espèces respectées ; paiement par antériorité respecté) ; Trésorerie générale d'Abidjan-centre, Trésorerie principale du Palais de justice d'Abidjan-Plateau (contrôle de payeur et de caissier bien mis en œuvre) ;

_ Agence comptable auprès du Centre régional de formation à la lutte contre la drogue- CRFLD (dossiers d'ordonnancement visés avec les mentions indispensables des acteurs, à savoir l'ordonnateur, le contrôleur budgétaire et l'Agent comptable ; contrôle de payeur effectué) ; Agence comptable du CROU- Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan-2 (contrôle de payeur et de caissier globalement correct ; virement bancaire privilégié comme mode de règlement des dépenses) ;

_ Agence comptable de l'ENSEA-Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (contrôle de payeur bien effectué avec pièces justificatives annexées aux ordres de paiement) ; Agence comptable du CNACI- Chambre nationale d'agriculture de Côte d'Ivoire (contrôle de payeur assez bien effectué avec des dossiers d'ordonnancement dans l'ensemble corrects) ; Agence comptable du Palais de la Culture d'Abidjan (contrôle de payeur et de caissier bien effectué ; dépenses payées par virement bancaire), etc.

1.2.5.2 - Les anomalies et difficultés sur les dépenses publiques

1.2.5.2.1 - Constat général

Les aspects à revoir portent principalement sur les insuffisances liées aux contrôles de payeur et de caissier, qui sont quelquefois mal exercés au niveau de certains comptables. Au-delà des contrôles de payeur et de caissier défaillants, il existe bien d'autres anomalies et insuffisances en rapport avec les dépenses publiques.

Postes comptables

_ Trésorerie principale de Tiapoum (acquits libératoires ne comportant pas les noms et prénoms des signataires concernés ; absence d'attestations de régularité fiscale sur certains mandats) ; Trésorerie générale de Bouaké-nord (contrôle de payeur et de caissier non satisfaisant) ; Trésorerie générale de Bouaflé (contrôle de payeur à revoir relativement aux pièces justificatives concernant certaines natures de dépenses ; existence de dettes sociales importantes sur les restes à payer) ; Trésorerie générale

d'Abidjan-centre (contrôle de caissier à revoir sur un point, l'absence de copies des pièces d'identité des usagers) ;

_ Agence comptable auprès du Centre régional de formation à la lutte contre la drogue- CRFLD (contrôle de caissier non satisfaisant avec des références des paiements non portées sur les ordres de paiement) ; Agence comptable auprès du Centre régional de formation à la lutte contre la drogue-CRFLD (contrôleur de payeur insuffisant avec les nom et prénom de l'ordonnateur non apposés sur les ordres de paiement) ; Agence comptable auprès de l'Institut national de formation professionnelle agricole- INFPA (contrôle de payeur non satisfaisant avec des dossiers d'ordonnancement ne comportant pas de pièces justificatives importantes ; contrôle de caissier défaillant avec des paiements au profit de non bénéficiaires et la non justification de l'identité des bénéficiaires ; non respect du seuil de paiement en numéraire ne devant pas excéder 300 000 F CFA au profit d'un bénéficiaire) ;

_ Agence comptable auprès de l'OSER- Office de la sécurité routière (contrôle de payeur présentant des insuffisances) ; Agence comptable du CNACI- Chambre nationale d'agriculture de Côte d'Ivoire (pièces justificatives non jointes à certaines natures de dépenses, à savoir les missions, les frais de réception ; absence d'acquis libératoires sur certains ordres de paiement) ; Agence comptable du Palais de la Culture d'Abidjan (contrôle de caissier à revoir pour ce qui est de l'absence des noms et prénoms des bénéficiaires de la dépense ; absence d'attestation de régularité fiscale sur certains ordres de paiement), etc.

1.2.5.2.2 - Difficultés spécifiques sur les dépenses exécutées

Les constatations et les mesures préconisées sont ci-dessous déclinées.

. Importance des arriérés de dépenses à payer

_ Agence comptable auprès de l'Institut national de formation professionnelle agricole- INFPA (restes à payer du poste encore non apurés chiffrés à 93 398 288 F CFA) ;

_ Agence comptable auprès de l'OSER- Office de la sécurité routière (existence de restes à payer importants de 2015 à 2018 excédant 2,4 milliards FCFA, etc.

. Dépenses irrégulières payées

_ Agence comptable du Palais de la Culture d'Abidjan (responsabilité personnelle et pécuniaire envisagée concernant l'Agent comptable en rapport avec des dépenses irrégulières payées et chiffrées à 68 530 582 F CFA).

. Cas de déficit budgétaires

Au titre de chaque gestion, les recettes budgétaires doivent couvrir l'ensemble des dépenses du poste. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Poste comptable : *Trésorerie principale de Tiapoum (la gestion 2017 s'est soldée par un déficit budgétaire, mettant en exergue la supériorité des dépenses exécutées sur l'ensemble des recettes budgétaires constatées).*

1.2.6 - LA GESTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES ET DES POSTES COMPTABLES

L'organisation et le fonctionnement des services, l'appréciation de la qualité des relations humaines, la situation des ressources humaines et des moyens généraux, le respect du code d'éthique et de déontologie, la prise en compte des préoccupations d'ordre sécuritaire, etc., sont quelques-uns des aspects examinés au plan managérial par les missions au premier trimestre de l'an 2018.

Concernant la gestion administrative et managériale des services et postes comptables, la restitution effectuée suite aux missions de l'IGT est faite en deux points : la situation générale et les insuffisances et difficultés à solutionner.

1.2.6.1 - La situation générale

Dans l'ensemble, les contrôles réalisés au niveau administratif n'ont pas révélé d'anomalie grave. Les équipes de mission ont donc exhorté les responsables et le personnel des entités contrôlées à persévérer dans les efforts en vue de garantir le bon fonctionnement des services.

Postes comptables et services identifiés :

_ Paierie de Conakry- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale (poste comptable dans l'ensemble bien géré) ; Trésorerie d'Ayamé (serment effectué et cautionnement encore non bouclé ; environnement professionnel interne et externe correct) ; Trésorerie générale de San Pedro (cautionnement et serment mis en œuvre ; formation interne du personnel effectuée ; contrôles effectifs des postes comptables et services rattachés ; politique sociale mise en œuvre) ; Trésorerie principale de Tiapoum (poste comptable encore délocalisé avec un effort de gestion correcte au plan comptable et administratif, malgré les difficultés) ;

_ Régie d'avances de la TSE-Taxe spéciale d'équipement (code d'éthique et de déontologie mis en œuvre) ; Agence comptable du CRFLD-Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (serment et cautionnement effectués par le comptable ; relations professionnelles internes et externes correctes) ; Trésorerie générale de Bouaké-nord (cautionnement et serment effectué) ; Agence comptable de l'INFPA- Institut national de formation professionnelle agricole (serment et cautionnement effectué ; sécurité et environnement sécuritaire satisfaisant ; relations professionnelles internes et externes correctes) ; Agence comptable de l'IRFCI- Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (serment et cautionnement effectués) ; Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière (serment et cautionnement effectués ; bonne gestion du poste dans l'ensemble ; relations professionnelles internes et externes correctes) ;

_ Trésorerie de Saïoua (relations professionnelles internes et externes correctes) ; Agence comptable du CEDCI- Centre d'éducation à distance en Côte d'Ivoire (cautionnement et serment effectué ; rapports humains corrects ; gestion des documents comptables correcte) ; Agence comptable du C2D- Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (serment et cautionnement effectués) ; Agence ACCD de Sassandra (cautionnement quasi-bouclé ; serment effectué ; sécurisation des clés des coffres-forts ; caissière principale nommée ; bon environnement de travail ; mise en œuvre en partie du code d'éthique et de déontologie) ;

_ Paierie de région du Gboklè (serment et cautionnement bouclés); Recette des impôts divers d'Abobo1 (cautionnement quasi-bouclé; serment effectué); Trésorerie générale d'Abidjan-centre (actes de nomination au profit des caissières; poste comptable en partie sécurisé; existence de caveau et de coffres-forts; existence d'un environnement propice à la caisse; vérification des postes comptables rattachés; bonne coordination des tâches; bonne collaboration professionnelle); Agence comptable de la CNACI- Chambre nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (serment et cautionnement mis en œuvre; relations professionnelles internes et externes correctes);

_ Agence comptable du PCA- Palais de la Culture d'Abidjan (serment et cautionnement mis en œuvre; personnel disponible et impliqué dans le travail); Agence comptable de l'OIPC-Office ivoirien du patrimoine culturel (serment et cautionnement effectués); Trésorerie principale du Palais de justice d'Abidjan Plateau (serment et cautionnement effectués; existence d'un coffre-fort; bonne coordination des tâches; relations professionnelles correctes);

_ Recette des impôts divers de Sassandra (serment et cautionnement effectué; environnement de la caisse offrant des conditions favorables de travail); Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (serment et cautionnement effectués); Trésorerie générale de Bouaflé (serment et cautionnement effectués; caissiers nommés; équipements sécuritaires avec coffres-forts et caveau; relations professionnelles correctes), etc.

Par ailleurs, au titre des aspects positifs à consolider, il faut noter l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes de l'IGT, à travers des missions de suivi-évaluation. Elles ont permis d'évaluer la mise en œuvre des recommandations issues des missions précédentes de l'IGT. Des délais complémentaires sont donnés s'il y a lieu aux Chefs de poste pour exécuter les recommandations encore en instance.

Postes comptables et services :

_ Paierie de Conakry- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution moyen toutefois); Trésorerie d'Ayamé (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution moyen); Recette des impôts divers de Yamoussoukro (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations encore moyen);

_ Agence comptable du CRFLD-Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations encore faible); Agence comptable de l'INFPA- Institut national de formation professionnelle agricole (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations encore moyen); Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière agricole (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations encore moyen; existence d'une encaisse importante au caveau à niveler à la banque);

_ Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière agricole (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations encore moyen); Trésorerie de Saïoua (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations assez bon); Agence comptable du C2D – Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (processus de mise en œuvre des recommandations constaté; taux d'exécution des recommandations de 100%);

_ Recette du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Yamoussoukro (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations encore faible) ; Agence comptable de la CNACI- Chambre nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations assez bon) ; Agence comptable du PCA- Palais de la Culture d'Abidjan (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations assez bon) ;

_ Paierie près de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU à New York (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations encore faible) ; Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations moyen) ; Trésorerie générale de Bouaflé (processus de mise en œuvre des recommandations constaté ; taux d'exécution des recommandations encore faible), etc.

Enfin, une mission spéciale a été conduite par l'IGT à l'Agence comptable du PAIAID- Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Duablin, suite aux missions d'audit effectuées par la Banque mondiale. Ces deux audits au PAIAID font en effet état de mauvaise gestion et de malversations imputables au comptable et devant nécessiter sa suspension dans l'exercice de ses fonctions.

Sur le fonds du dossier, la mission de l'IGT note que sur 11 points de récrimination, seuls deux sont avérés, dont un seul concerne l'Agent comptable. La mission reconnaît effectivement que l'Agent comptable libelle des chèques au nom de son collaborateur. Mais cette anomalie n'implique pas une malversation de nature à entraîner la suspension du comptable. Car en effet, après un contrôle poussé du poste comptable, la mission note que la gestion comptable et administrative de cette structure est dans l'ensemble correcte.

1.2.6.2 - Les insuffisances et difficultés à corriger

Les préoccupations perçues sont les suivantes : les difficultés au niveau des moyens généraux et des ressources humaines et les insuffisances et anomalies d'ordre organisationnel et fonctionnel.

1.2.6.2.1 - Les difficultés au niveau des moyens généraux et des ressources humaines

. Moyens généraux, sécurité et environnement de travail

Les missions de l'IGT ont identifié quelques problèmes de fonctionnement au niveau des postes comptables et services contrôlés. Il s'agit des difficultés liées aux moyens généraux, à savoir : services n'ayant pas de locaux, nouveaux postes comptables n'ayant pas encore de locaux, environnement sécuritaire non conforme aux normes du Trésor public, fournitures de bureau et matériels de travail inexistantes ou insuffisants, supports comptables non disponibles, etc.

Divers postes comptables et services concernés :

_ Paierie de Conakry- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale (environnement professionnel à améliorer) ; Trésorerie d'Ayamé (locaux exigus et dégradés ; environnement sécuritaire non satisfaisant à corriger ; problème général d'entretien du poste) ; Agence comptable de

l'ONPC- Office national de la protection civile (poste comptable inondé avec des dommages matériels importants et une destruction de pièces comptables et extracomptables); Trésorerie générale de San Pedro (conditions de travail difficiles avec divers équipements hors d'usage); Trésorerie principale de Tiapoum (conditions de travail difficiles à la caisse; débit internet lent; conditions sécuritaires non satisfaisantes; poste comptable encore délocalisé);

_ Agence comptable du CRFLD-Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (sécurité et environnement sécuritaire à revoir, notamment à la caisse; mobiliers et matériels de travail non satisfaisants; connexion SIGEP non satisfaisante); Agence comptable auprès du CNF- Centre national de la Francophonie (sécurité et environnement sécuritaire à revoir); Agence comptable du CROU-A2- Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan2 (locaux du poste comptable non appropriés);

_ Trésorerie générale de Bouaké-nord (sécurité et environnement sécuritaire à améliorer); Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière agricole (problème d'ordre sécuritaire concernant les espèces recouvrées; conditions de travail difficiles au niveau de la caisse; environnement sécuritaire et sécurité non satisfaisants); Trésorerie de Saïoua (locaux du poste comptable non satisfaisants et exigus; conditions sécuritaires générales à revoir; absence de caveau, de coffre-fort; absence de local dédié à la caisse);

_ Agence comptable du CEDCI- Centre d'éducation à distance en Côte d'Ivoire (sécurité et condition sécuritaire non satisfaisantes; matériels informatiques insuffisants; Agence comptable du C2D – Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (sécurité et environnement sécuritaire à revoir); Agence ACCD de Sassandra (divers matériels hors d'usage; conditions de travail difficiles au niveau des locaux); Paierie de région du Gboklè (sécurité et environnement sécuritaire à améliorer);

_ Agence comptable de la CNACI- Chambre nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (sécurité et environnement sécuritaire à revoir); Agence comptable du PCA- Palais de la Culture d'Abidjan (absence de local destiné à la caisse); Trésorerie principale du Palais de justice d'Abidjan Plateau (environnement sécuritaire à la caisse non satisfaisant); Recette des impôts divers de Sassandra (matériels et équipements de travail insuffisants);

_ Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (absence de local dédié à la caisse; sécurité du poste à renforcer); Trésorerie générale de Bouaflé (sécurité de la caisse à renforcer; installations électriques présentant des risques d'électrocution);

_ Divers nouveaux postes comptables (Trésorerie de Maféré, Agence comptable auprès du PACOGA-Projet d'appui à la compétitivité du Grand Abidjan, Agence comptable du CHU- Centre Hospitalier Universitaire d'Angré): moyens généraux et locaux fonctionnels à mettre en place; équipements sécuritaires à prévoir; équipements liés au bon fonctionnement de la caisse à mettre en œuvre, etc.

Au niveau sécuritaire, il faut déplorer la multiplication des vols et cambriolages dans les postes comptables de la DGI et de la DGTCP, avec des vols d'espèces et de matériels et surtout la destruction de divers biens occasionnée par les violences du cambriolage.

Divers postes comptables et services concernés :

_ Régie de recettes auprès de la Direction de la Solde (service comptable cambriolé; absence de préjudice financier; divers dégâts matériels perpétrés par les cambrioleurs; vols de documents et

pièces comptables ; sécurité du poste à renforcer) ; Recette des impôts divers de Daloa2 (poste comptable cambriolé ; services du poste et caisse vandalisés ; vitres et portes cassées ; absence de préjudice financier au niveau de l'Etat ; sécurité du poste à renforcer) ;

_ Agence comptable auprès du Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin- PAIA-ID (poste comptable cambriolé ; absence de préjudice financier ; coffre-fort et chéquier volés ; sécurité du poste à renforcer) ; Recette des impôts divers de Daloa1 (poste comptable cambriolé et vandalisé ; préjudice matériel constaté ; cambriolage intervenu pendant les 3 jours de grève des gardiens pour salaires non payés ; sécurité du poste à revoir) ; Recette des impôts fonciers de Daloa1 (poste comptable cambriolé et vandalisé ; préjudices financier et matériel constatés ; sécurité du poste à renforcer) ;

_ Agence comptable auprès du PAIA-ID (poste comptable cambriolé et vandalisé ; vol du coffre-fort et de chéquiers ; sécurité du poste à renforcer) ; Divers postes comptables du site abritant la Direction régionale des impôts de Daloa cambriolés (Recette des impôts divers de Daloa1 ; Recette des impôts divers de Daloa2 ; Recette des impôts fonciers de Daloa1 ; Recette des impôts fonciers de Daloa2 ; Recette du Domaine, de la Conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre de Daloa), etc.

. Ressources humaines, formation, politique sociale, relations professionnelles

L'objectif central noté par les missions est la nécessité du renforcement du personnel comptable ou administratif, en qualité et en quantité.

Postes comptables et services :

_ Agence comptable du CRFLD-Centre régional de formation à la lutte contre la drogue (insuffisance du personnel nécessaire à la bonne marche du poste ; besoin de formation identifié) ;

_ Agence comptable du CROU-A2- Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan2 (personnel du poste comptable à renforcer) ;

_ Trésorerie générale de Bouaké-nord (formation du personnel à effectuer) ;

_ Agence comptable du CEDCI- Centre d'éducation à distance en Côte d'Ivoire (effectif du poste à renforcer) ;

_ Agence comptable du C2D- Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (absence de code d'éthique et de déontologie ; absence d'un plan de formation) ;

_ Trésorerie générale d'Abidjan-centre (insuffisance du personnel) ;

_ Recette des impôts divers de Sassandra (effectif du poste à renforcer) ;

_ Agence comptable de l'ENSEA- Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (insuffisance du personnel ; plan de formation du poste à mettre en œuvre), etc.

1.2.6.2.2 - Les insuffisances et anomalies d'ordre organisationnel et fonctionnel

Les préoccupations identifiées portent sur l'organisation et le fonctionnement des services.

. Organisation des services

Concernant l'organisation des services, les missions de l'IGT ont identifié les problèmes qui suivent : absence de nomination d'agent aux postes de responsabilité ; absence de garanties préalables avant d'accéder aux fonctions de comptable public (cautionnement et serment) ; organigrammes non mis en œuvre ; séparation des fonctions d'ordonnateur et

de comptable non effectuée ; collaboration difficile entre l'ordonnateur et le comptable, etc.

Divers postes comptables et services concernés :

_ Régie d'avances de la TSE-Taxe spéciale d'équipement (cautionnement encore non bouclé par le comptable) ; Paierie de Conakry- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale (comptable contraint d'assurer les tâches d'ordonnancement dévolues à l'Ambassadeur et en dehors de l'organigramme) ; Trésorerie d'Ayamé (serment effectué et cautionnement encore non bouclé ; nomination de la caissière à effectuer) ;

_ Trésorerie générale de San Pedro (caissières en attente de nomination) ; Agence comptable auprès du CNF- Centre national de la Francophonie (cautionnement bouclé et serment non effectué) ; Agence comptable du CROU-A2- Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan2 (cautionnement et serment à régulariser ; Trésorerie générale de Bouaké-nord (régisseur communal de recettes à nommer ; actes de création de 6 régies de recettes non disponibles dans le poste comptable) ;

_ Trésorerie de Saïoua (serment non effectué et cautionnement en cours) ; Trésorerie générale d'Abidjan-centre (serment effectué et cautionnement à poursuivre) ; Trésorerie générale de Toumodi (caissière principale et caissières auxiliaires devant faire l'objet de nomination) ; Paierie près de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU à New York (le Payeur assure les fonctions de comptable et de Chef du Service financier de l'ordonnateur en violant la réglementation) ;

_ Recette des impôts divers de Sassandra (caissier du poste à nommer) ; Trésorerie générale de Bouaflé (caissière principale du poste encore non nommée et autres caissiers à nommer ; cautionnement des caissiers à organiser), etc.

. Fonctionnement des services

Concernant le fonctionnement des services, les aspects à corriger sont : gestion du poste à parfaire nécessitant de nouvelles mesures ; constat de détournements de deniers devant faire l'objet de poursuite judiciaire ; fonctions de contrôles à mettre en œuvre ; recommandations d'inspection faiblement mises en œuvre ; gestion administrative des services à revoir ; immixtion des informaticiens dans la tenue de la comptabilité ; cas de gestion de fait imputée aux services de l'ordonnateur, etc.

Postes comptables et services concernés sur des points de gestion :

_ Recette des impôts divers d'Abobo3 (constats de malversations effectuées dans le poste suite à un contrôle partiel ; débet comptable à l'encontre du Chef de poste ; poursuites judiciaires envisagées contre des agents caissiers fautifs ; gestion comptable et financière du poste non satisfaisante) ;

_ Recette de l'impôt foncier d'Abobo1 (existence de 2 calepins de caisse non prévus par la réglementation comptable ; intervention des informaticiens dans la tenue de la comptabilité ; diverses insuffisances d'ordre fonctionnel constatées notamment au niveau de l'outil informatique GUOAR ; gestion comptable et financière du poste non satisfaisante ; constat de malversations importantes ; poursuites judiciaires envisagées contre divers agents du poste ; nécessité de mettre fin à l'immixtion des informaticiens dans la tenue de la comptabilité) ;

_ Paierie de Conakry- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale (cas de gestion de fait avec des recettes non reversées encaissées par les services de l'ordonnateur ; difficulté de collaboration entre

l'ordonnateur et le comptable) ; Trésorerie d'Ayamé (contrôle non effectué de la régie de recettes des actes de santé ; fonds du poste gardés dans des tiroirs en dehors de toute sécurité) ; Agence comptable auprès du CNF- Centre national de la Francophonie (précomptes au titre des charges sociales non reversées) ;

_ Trésorerie générale de Bouaké-nord (contrôles des régies des actes de santé et des amendes forfaitaires à effectuer) ; Agence comptable de l'OSER- Office de la sécurité routière agricole (performance du poste en baisse en matière de recouvrement de recettes) ; Agence comptable du C2D-Projet Education-Formation du Contrat de désendettement et de développement (réunions tenues rarement dans le poste) ; Trésorerie générale de Toumodi (problème de fonctionnement de l'applicatif informatique REC sur le recouvrement) ; Agence comptable de la CNACI- Chambre nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (réunions et comités de trésorerie à faire) ; Agence comptable de l'OIPC-Office ivoirien du patrimoine culturel (non maîtrise par l'Agent comptable des opérations du poste ; mauvais suivi des opérations du projet UNESCO), etc.

II - LE TRAITEMENT DE DIVERS DOSSIERS ET LES AUTRES DILIGENCES DE L'IGT

En dehors des missions de contrôles, les diverses tâches mises en œuvre au premier trimestre 2018 sont notamment : les activités effectuées l'IGT et les IGTA et les diligences instruites par les divisions et les antennes.

2.1 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION DE L'IGT

2.1.1 - Au titre de l'Inspecteur Général du Trésor (IGT)

Outre les réunions du Comité de direction de la DGTC (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique), l'Inspecteur Général du Trésor a participé à diverses rencontres à savoir :

- La réunion du Comité d'organisation du séminaire bilan 2017 et perspectives 2018 du Trésor Public qui se tient du 31 janvier au 03 février 2018 à Yamoussoukro : comme innovation cette année, des reportings ont été faits par les pilotes de processus. Un canevas a été élaboré à cet effet. La présidence et la vice-présidence de ce Comité ont été assurées respectivement par Monsieur FOFANA Lassina, Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique et l'IGT lui-même ;
- La séance de travail sur l'applicatif LINX : selon l'IGT cet applicatif est un outil qui répond à ses attentes car destiné à améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions ;

- La réunion du Comité de liquidation de l'ancienne Pharmacie de la Santé Publique (PSP) : bien que dissoute il y a quelques années au profit d'une Nouvelle PSP, l'ancienne PSP est encore en liquidation pour cause d'insuffisance de ressources nécessaires à l'apurement de ses dettes. Un rapport a été fait et transmis à la hiérarchie en vue d'achever cette liquidation ;
- La réunion avec l'Inspecteur Général des Services fiscaux et l'Inspecteur Général des Douanes : elle a eu pour objet le traitement des chèques rejetés à l'encaissement ;
- La réunion du Comité de Gestion du Centre Médical du Trésor Public, tenue le 20 décembre 2017, avec des attentes à mettre en œuvre au cours de l'année 2018. Cette rencontre a permis de relever les difficultés auxquelles le Centre est confronté. Un rapport a été élaboré et transmis à la Direction Générale ;
- La séance de travail en présence du Directeur Général sur la restitution de l'audit sécurité du système informatique du Trésor Public. Le Bureau d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) qui a conduit cet audit a présenté ses conclusions à la Direction Générale ;
- La réunion du Comité de Direction du 24 janvier 2018 : à cette rencontre, le Directeur Général a insisté sur le respect des engagements professionnels des services. Il est également revenu sur le nouveau dispositif d'évaluation des performances qui est l'un des grands chantiers de l'Institution. A ce titre, un contrat d'objectifs type est élaboré et disponible sur l'espace agents. Chaque service devra s'en inspirer pour rédiger les contrats d'objectifs. Chaque agent sera évalué sur la base de ce contrat préalablement validé par son supérieur hiérarchique ;
- La séance de travail avec le Directeur Général Adjoint, Monsieur FOFANA Lassina, en vue de faire le point des travaux du Comité d'apurement des soldes non justifiés ;
- La réunion du Comité de Gestion du Fonds de l'Eau, tenue le mardi 6 février 2018. L'IGT a participé à cette rencontre pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce fonds, dont l'objet est de payer la dette du secteur de l'Eau, est alimenté par une surtaxe qui doit être reversée par la SODECI ;
- L'IGT a dirigé la 127^{ème} Session de la Commission Nationale pour la Microfinance, le jeudi 08 février 2018, en l'absence de M. FOFANA Lassina, Directeur Général Adjoint ;
- Le mardi 6 mars 2018, s'est tenue une réunion relative aux difficultés rencontrées par l'Office du Service Civique National (OSCN) ;
- La réunion tenue le 27 mars 2018 avec la DSI relative à la mise en œuvre du projet de contrôle à distance, etc.

2.1.2 – Au titre des IGTA (Inspecteurs Généraux Adjoints)

➤ M. KOUAME Kouadio Félix a mené les activités suivantes :

- La réunion relative aux difficultés liées au transport des fonds ;
- La représentation de l'IGT à une réunion le 30 décembre 2017 : la réunion est relative à la validation du canevas de reporting du séminaire bilan 2017 et perspectives 2018 du Trésor Public, tenue à Yamoussoukro du 31 janvier au 2 février 2018 ;
- M. KOUAME a présidé une séance de travail relative à la mise en œuvre du contrat d'objectif, qui rentre dans le cadre du nouveau système d'évaluation mis en place par la Direction Générale ;
- La réunion du Comité de réforme de l'IGT, en présence de l'IGTA, M. TOURE Kassoum. Cette séance a permis aux participants de se prononcer sur le document préalablement préparé suite aux premières réunions sur la question. Les échanges ont été l'occasion de confirmer les observations de l'IGT qui ont été finalement prises en compte ;
- La réunion portant sur le Compte Unique du Trésor (CUT), effectuée à la Direction Générale, le mardi 16 janvier 2018. Cette réunion est relative à la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). Des postes comptables ont été choisis pour la phase d'expérimentation du CUT. Il s'agit également de faire le point des difficultés rencontrées par les différents acteurs dans cette phase d'expérimentation ;
- La séance de travail relative au déploiement du logiciel LINX, tenue le jeudi 18 janvier 2018 ;
- Une séance de travail à la Direction Générale sur le CUT, présidée par le Directeur Général Adjoint, M. AHOUSI Arthur, a permis d'examiner les difficultés auxquelles le CUT est confronté.
- La revue du PM4 « Surveiller la Gouvernance », tenue le jeudi 25 janvier 2018, à l'IFRC à Yopougon ;
- L'IGTA a conduit une séance de travail avec la DECFINEX. Cette réunion a porté sur la relecture de la note de conjoncture du secteur bancaire ;
- M. KOUAME a présidé une séance de travail sur l'élaboration des contrats d'objectifs du personnel de l'IGT. Cette rencontre a permis d'adopter un chronogramme de rencontre avec les différents responsables de services pour solliciter leur contribution à la rédaction des contrats d'objectifs de leur personnel ;
- La réunion d'installation de la Commission Intra Service de l'IGT tenue le vendredi 23 mars 2018, etc.

➤ Monsieur TOURE Kassoum a participé aux réunions ci-après :

- La séance de travail du Comité paritaire DGI, DGTCP et DGD. Ce Comité a évoqué plusieurs sujets qui portent sur : les chèques impayés ; la dysharmonie entre les états ASTER et GUOAR ; la création de nouveaux postes comptables DGI ou Recettes des Impôts ;
- La participation au concours direct du Cycle Moyen Supérieur à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), en qualité de membre du jury ;
- L'IGTA a fait le point d'une activité sur l'élaboration et la transmission du Rapport d'activités 2017 et du plan d'actions 2018 de l'IGT à l'Inspection Générale d'Etat (IGE) ;
- La séance de travail sur le Guide du Vérificateur, tenue le jeudi 15 février 2018 : cette réunion a porté sur l'examen des observations faites par des IRT sur le guide du vérificateur. De nouvelles annotations ont été apportées au document final qui sera transmis à l'IGT ;
- Dans le cadre de l'application des mesures de sécurisation des services du Trésor Public, l'IGTA a accompagné Monsieur FOFANA Lassina, DGA du Trésor public, à une rencontre avec le Directeur Général de la Police Nationale, etc.

2.2 - LES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE L'IGT

Elles concernent les trois Divisions de l'IGT à savoir : la Division Audit Interne (DAI), la Division Etudes Appui et Accompagnement (DEAA) et la Division des Opérations de Contrôle (DOC)

2.2.1 - Au titre de la Division Audit Interne (DAI)

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2018, la Division de l'Audit Interne (DAI) a mené plusieurs activités dont 06 importantes.

Elles peuvent être regroupées autour :

- de la passation de charges à la DAI,
- de la préparation et de la tenue du 1^{er} Comité d'audit de l'année 2018,
- de la formation en audit qualité,
- des réunions de lancement de trois missions d'audit,
- de la mission de benchmarking de l'Inspection Générale des Douanes de Côte d'Ivoire,
- de la révision des chartes d'audit.

2.2.1.1 - LA PASSATION DE CHARGES A LA DIVISION AUDIT INTERNE

Sur la base de la décision n° 077/MEF/DGTCP/DRH du 30 janvier 2018 portant nomination des Chefs de Divisions à l'Inspection Générale du Trésor, il a été procédé, sous la supervision de l'IGTA, M. TOURE Kassoum, à la passation de charges le 07 février 2018, entre M. GUIBEI KACOU René, Chef de Division entrant et M. MABEA Hubert, Chef de Division sortant.

Cette passation, réalisée en présence des chefs de Départements et de l'ensemble du personnel de la DAI, a consisté en la transmission de dossiers et en la remise de l'inventaire des biens et des clés, au nouveau Chef de Division. Elle s'est achevée sur les notes d'orientation de l'Inspecteur Général du Trésor délivrées par M. TOURE Kassoum.

2.2.1.2 – LA PREPARATION ET LA TENUE DU 1^{er} COMITE D'AUDIT DE L'EXERCICE 2018

Le 05 mars 2018, s'est tenue la première session du Comité d'Audit de l'exercice 2018 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DAI qui assure pour le compte de l'Inspecteur Général du Trésor, le Secrétariat Technique, a bâti son intervention autour des points suivants :

- la synthèse des missions d'audit réalisées en 2017 à la Direction des Ressources Humaines (DRH), à la Direction de la Formation (DF) et sur l'évaluation de la phase expérimentale du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- le projet de plan d'audit de l'exercice 2018 constituée de quatre missions portant sur :
 - l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales ;
 - l'optimisation de la collecte de l'épargne privée ;
 - la conformité documentaire en vue de la certification globale du Trésor Public en 2019 ;
 - la gestion et la prise en charge des patients au Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE (CMPABB) du Trésor ;
- le projet de plan de formation 2018 qui met qui l'accent sur les modules devant préparer les auditeurs à la première partie de la certification en audit interne et sur les modules spécifiques de renforcement des capacités ;

- le projet de plan de carrière des auditeurs internes comprenant cinq (05) corps :
 - Assistant Auditeur ;
 - Auditeur Junior ;
 - Auditeur Sénior ;
 - Auditeur Superviseur ;
 - Auditeur Général.

A l'exception du projet de plan de carrière renvoyé à l'avis du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, les autres points des travaux et notamment celui relatif au projet de plan d'audit de l'exercice 2018 ont été approuvés par le Comité d'Audit.

2.2.1.3 – LA FORMATION EN AUDIT QUALITE

Du 22 au 26 mars 2018, un groupe de 12 auditeurs de la DAI a participé à une formation sur la « conduite d'une mission d'audit du Système de Management de la Qualité » dispensée par le Cabinet d'Etudes, de Conseils et d'Innovation pour l'Amélioration Continue (CECIAC).

Cette formation qui s'est déroulée sous les auspices du Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique (GPE-ABIDJAN), a permis d'acquérir la méthodologie de conduite d'une mission d'Audit-Qualité et de façonner les aptitudes et réflexes nécessaires pour l'atteinte des objectifs de ces types de missions. Des exercices pratiques de mise en situation, ont permis de dresser un tableau critique des connaissances et attitudes de chaque groupe d'apprenants.

2.2.1.4 – LE LANCEMENT DES MISSIONS D'AUDIT

Les 20 et 21 mars 2018, ont été retenus pour le lancement des premières missions d'audit de l'année 2018. En effet, après l'approbation du projet de plan d'audit par le Comité d'Audit, la DAI a lancé en mode simultané, trois (03) missions sur les quatre (04) programmées. Ces missions répondent aux objectifs suivants :

- s'assurer de l'efficacité du dispositif de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales. Le périmètre fonctionnel de cette mission embrasse les opérations de la Recette Générale des Finances (RGF), de l'Agence Comptable des Créances

Contentieuses (ACCC), sans omettre la réalité du recouvrement des recettes propres dans les Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;

- s'assurer de l'efficacité du dispositif de mobilisation de l'épargne privée. Le périmètre ici concerne les activités de collecte de l'épargne tant au niveau de l'ACCD-Siège qu'au niveau des Agences d'Abidjan-Plateau, de Port-Bouët et de Dabou ;
- s'assurer de la conformité des informations documentées avec les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. Cet audit préparatoire de l'audit de certification globale du Trésor Public vise à s'assurer que les conditions de création, de mise à jour et de maîtrise des informations documentées sont comprises et déployées au niveau des 19 processus sur les 20 existants à la DGTCP.

Par souci de neutralité et d'objectivité, le processus de management n°4, piloté par l'Inspecteur Général du Trésor a été exclu volontairement de notre champ d'investigation.

2.2.1.5 – LA REVISION DES CHARTES

La DAI a initié la révision de la charte d'audit de la DGTCP et de la charte du Comité d'Audit. Cette dernière, dans sa forme achevée, a été transmise au Comité de Coordination des Activités de Production des Publications du Trésor Public aux fins d'impression et d'édition.

S'agissant du projet de charte d'audit de la DGTCP, il a été révisé pour permettre la prise en compte des innovations intervenues en janvier 2017 dans le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) dont il tire sa substance. Ce projet a été transmis par voie électronique aux membres du Comité d'Audit afin de recueillir leurs observations.

2.2.1.6 – LA MISSION DE BENCHMARKING

Le 29 mars 2018, s'est tenue dans les locaux de la DAI, une séance de travail avec une délégation de l'Inspection Générale des Douanes de Côte d'Ivoire, conduite par le Chef de la Division d'Audit Interne de la Direction Générale des Douanes.

Cette séance de travail qui s'inscrit dans le cadre d'une demande de benchmarking exprimée par l'Inspection Générale des Douanes (IGD), a permis aux auditeurs de la DGD de s'imprégner de la réalité de la pratique de l'audit interne à la DGTCP afin de s'en inspirer. L'activité d'audit interne à la Direction Générale des Douanes est en effet dans une phase de démarrage. Cette initiative, au demeurant louable, a le mérite de jeter les bases d'une plateforme de collaboration entre les entités de contrôle des ministères en charge des finances publiques.

2.2.2 – Au titre de la Division Etudes Appui et Accompagnement (DEAA)

Le présent rapport, qui comprend trois grands axes, a pour objet de faire le point des activités menées par la Division Etudes, Appui et Accompagnement, au premier trimestre 2018.

2.2.2.1 - EVALUATION DES OBJECTIFS ASSIGNES ET DU PLAN D' ACTIONS DE LA DIVISION ETUDES, APPUI ET ACCOMPAGNEMENT (DEAA)

Sont évaluées successivement, les actions de l'Inspection Générale du Trésor, mises à la charge de la DEAA par le projet PM4 et le plan d'actions de la DEAA.

2.2.2.1.1 - EVALUATION DES OBJECTIFS ASSIGNES A LA DEAA

Dans le cadre du pilotage de la démarche qualité, le Processus de Management n°4 « Surveiller la Gouvernance » pour l'année 2018, comprend dix-huit (18) actions à la charge de L'IGT dont la mise en œuvre de quatre (04) incombe à la DEAA. Il s'agit de quatre objectifs inscrits au plan d'actions de l'Inspection Générale du Trésor (IGT).

Objectif 3 : *Suivre efficacement la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles, en vue d'améliorer les pratiques administratives et comptables.*

Deux actions sont prévues pour l'atteinte de l'objectif n°3 ; à savoir :

- **déployer l'applicatif LINX dans les postes Comptables Centralisateurs.**
LINX doit être opérationnel et utilisé. Cette action dite permanente est cours. L'applicatif LINX sera lancé officiellement au cours du mois d'avril. Cette cérémonie de lancement officiel se fera à la Direction Générale du Trésor, sous l'égide du Ministère chargé de l'Economie et des Finances. Suivront ensuite, des séances de formation des différents acteurs.

- **faire un point régulier du suivi de la mise en œuvre des recommandations.**
La phase opérationnelle de Linx pourra consacrer le début des statistiques du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Objectif 4 : Traiter tous les dossiers reçus avec célérité et conduire efficacement toutes les études imputées par la Hiérarchie.

Au titre de cet objectif, une action permanente est prévue ; il s'agit de :

- suivre le traitement des dossiers instruits par la hiérarchie (toutes les semaines). Une matrice de suivi des dossiers appelée tableau des diligences, est élaborée toutes les semaines. Ce tableau permet de préciser le statut des dossiers de l'Inspection Générale du Trésor.

Objectif 5 : Assurer efficacement la supervision et la coordination de toutes les activités de contrôle au sein du Trésor Public.

Au titre de l'objectif 5, l'action à mener est :

- d'établir des plates-formes de collaboration avec les autres services réalisant des activités de contrôle tels que la DA, la DECFINEX, la DRSSFD, l'ACCD et les TG.

Le courrier invitant ces services à communiquer à l'IGT, les objectifs de contrôle a été fait. Le canevas de contrôle de l'IGT leur a été également transmis. Tous les procès-verbaux de contrôles délégués ou sectoriels pourront être acheminés à l'IGT.

Objectif 6 : Coordonner les activités de management et d'appui de l'IGT.

Les actions à mener sont :

- Produire les statistiques sur les missions, les accréditations, les ouvertures de comptes.

Les statistiques sont régulièrement produites et font l'objet de communication aux réunions du Comité de Direction de l'IGT ;

- Réaliser un rapport général sur l'état de l'Institution (Trésor Public) au titre de 2017. Le rapport 2017 a été élaboré ; la matrice des recommandations issues de ce rapport a été établie et transmise au DEMO ;

- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures de contrôle internes arrêtées dans la cartographie des risques du PM4 et des Divisions. Toutes les tâches du projet à l'échéance du 31 mars 2018 ont été réalisées ;

- Réaliser un séminaire de formation sur la responsabilité des Comptables spécialisés. Le document relatif aux termes de références du séminaire a été élaboré. Le dossier est en cours.

2.2.2.1.2 - EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA DEAA

Au titre du premier trimestre et à l'échéance du 30 mars 2018, la DEAA devrait mener deux (02) actions. Il s'agit :

- du suivi du référentiel de la DEAA. Cette action a été exécutée avec la contribution du service qualité et contrôle interne ainsi que la Division des Opérations de Contrôle telle que prévue par le plan d'actions. Les rapports y afférents ont été rédigés à titre de preuves de réalisation ;
- du suivi de la mise en place et de la fiabilisation des bases de données relatives aux comptes bancaires, aux accréditations et aux postes comptables. Les données statistiques sur les accréditations et sur les postes comptables sont disponibles. Celles relatives aux comptes bancaires publics ouverts sont en cours de réalisation et devront être disponibles au 30 avril 2018.

2.2.2.2 - LE BILAN DES ACTIVITES DE LA DIVISION ETUDES, APPUI ET ACCOMPAGNEMENT

Le bilan concerne plusieurs activités. Il s'agit :

- des activités d'appui et de régulation ;
- des activités d'études et d'analyses des documents comptables ;
- des activités de documentation, de la formation et de la réglementation ;
- des activités de l'informatique et des statistiques ;
- des autres activités.

2.2.2.2.1 - AU TITRE DE L'APPUI ET DE LA REGULATION

Deux (02) types d'activités ont été menés, ce sont : les activités d'appui et les activités de régulation.

. Les activités d'appui

Les activités d'appui sont celles qui se rapportent au traitement des dossiers de demande d'accréditation, d'ouverture de compte, de fermeture de compte, et des dossiers pour avis, suivi ou pour représentation.

▪ dossiers des demandes d'accréditation

Ils ont consisté au traitement de 155 demandes d'accréditation portant sur 268 comptes bancaires répartis dans 22 établissements bancaires de la manière suivante :

- | | |
|---------|-------|
| - BCEAO | : 13 |
| - ACCD | : 183 |
| - BACI | : 22 |
| - SGBCI | : 03 |

- BNI	: 22
- SIB	: 01
- NSIA	: 03
- ECOBANK	: 03
- BOA	: 04
- ORABANK	: 01
- UBA-CI	: 02
- AGTBANK	: 01
- BMS-CI	: 01
- DIAMOND	: 01
- BHCI	: 01
- BSCI	: 01
- BDU-CI	: 01
- BDA	: 01
- VERSUS BANK	: 01
- BGF BANK	: 01
- AFRILAND FIEST BANK	: 01
- BRIGE BANK GROUP CI	: 01

▪ **dossiers de demande d'ouverture de comptes**

Il a été enregistré trente-cinq (35) demandes d'ouverture pour 74 comptes bancaires au profit des postes comptables du réseau Trésor, de la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autres structures comme suit :

✓	Postes comptables du Trésor	: 52
-	Postes Comptables Généraux	: 20
-	Trésorerie Générales	: 17
-	Trésoreries Principales	: 05
-	Agences Comptables d'EPN	: 06
-	Agences Comptables de Projet	: 01
-	Régies	: 03
✓	Postes comptables de la DGI	: 01
-	Recettes des Impôts Fonciers	: 01
✓	Autres	: 01
-	Mairie de Bouaké	: 01
-	Etablissements Professionnels	: 06
-	Ministères	: 14

Il convient de noter que sur 74 comptes ouverts, vingt-un (21) l'ont été dans les banques commerciales et cinquante-trois (53), à l'ACCD.

- **dossiers de demande de clôture de comptes bancaires**

Neuf (09) dossiers de demandes de fermeture de quatorze (14) comptes bancaires ont été enregistrés. Ils émanent des Postes comptables de la DGTCP pour douze (12) comptes et du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, pour deux (02) comptes. Ces fermetures de comptes bancaires interviennent dans différents Etablissements Financiers mis en relief dans le tableau ci-après.

Tableau de la situation des demandes de clôture de comptes bancaires au premier trimestre 2018.

Postes Comptables	Etablissements bancaires				Total
	BICICI	ACCD	BNI	NSIA Banque	
Trésoreries	01	00	03	02	06
Agences Comptables des EPN	00	03	00	00	03
CEPICI	00	00	02	00	02
Trésoreries Principales	00	02	00	01	03
Total	01	05	05	03	14

- **dossiers pour avis, suivi ou pour représentation**

Au premier trimestre 2018, plusieurs dossiers ont été traités ; ce sont :

- le dossier relatif à l'action disciplinaire engagée à l'encontre de M. MAMBO MAMBO Jules Basile et consorts. Concernant M. ZOUKPE KOUAME Jacob, actuellement détenu, le Conseil de Discipline de la Fonction Publique a décidé de la suspension de la procédure disciplinaire en attendant la décision de Justice. Quant aux autres dossiers, ils ont été retenus par le Conseil de Discipline pour délibération;
- le dossier relatif à l'élaboration de la matrice des recommandations issues du rapport général 2017 sur le fonctionnement des services du Trésor Public. Cette matrice des recommandations a été établie et transmise à la DEMO;

- le dossier relatif à la transmission au Ministre du Commerce, des états et les répartitions des recettes du Guichet Unique Automobile. Il s'agit des dossiers relatifs aux recettes de janvier à mars 2018;
- le dossier relatif à la situation des agents indélégués du Ministère de l'Economie et des Finances. La liste des agents indélégués a été transmise à l'Inspection Générale des Finances.

. Les activités de régulation

Les activités de régulation sont relatives à la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire, aux décharges de responsabilité, aux remises gracieuses et aux remboursements de cautionnement.

▪ Les demandes de mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire

Elles proviennent des recommandations des procès-verbaux de mission à l'occasion de constats de prévarication des deniers publics. L'examen de ces demandes au cours du premier trimestre 2018 s'est traduit par la prise de trois (03) projets d'arrêté de mise en débet à l'encontre des comptables publics.

▪ Les demandes de décharge de responsabilité

Au titre du premier trimestre 2018, aucune demande de décharge de responsabilité n'a été enregistrée.

▪ Les demandes de remise gracieuse

Une demande de remise gracieuse a été enregistrée au cours du trimestre 2018. Le projet d'arrêté a été établi et transmis au Ministre de l'Economie et des Finances.

▪ Les demandes de remboursement de cautionnement

Sur neuf (09) demandes de remboursement de cautionnement reçues, deux (02) ont été traitées et les projets d'arrêtés ont été soumis à la signature du Ministre de l'Economie et des Finances. Les sept (07) autres demandes sont en cours de traitement.

2.2.2.2.2 - AU TITRE DES ETUDES ET DES ANALYSES DES DOCUMENTS COMPTABLES

Plusieurs activités d'étude, d'analyse, de suivi et d'assistance ont été menées au titre du 1^{er} trimestre 2018.

. Activités d'études et d'analyse

Ces différentes activités se rapportent aux dossiers suivants :

- réponse au courrier du DCSSPEF, dans le cadre de la préparation de la mission du Fonds Monétaire International (FMI) prévue à Abidjan du 21 mars au 04 avril 2018 et relative à la troisième revue du programme 2016-2019;
- avis sur la demande de prise en compte du solde non justifié de la Paierie Générale du Trésor (PGA) d'un montant de 37 068 582 997 FCFA ;
- avis sur la demande de régularisation du compte 472.11.10 « autres dépenses à régulariser » d'un montant de 5 135 391 FCFA occasionnés par les débits à tort effectués sur les comptes bancaires des ex-Paieries de Département de Guiglo et Toulepleu (actuellement Paierie de Région du Cavally), par l'Agence Principale ACCD Abidjan ;
- élaboration d'une note relative aux chèques rejetés de plus de six mois susceptibles d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable, adressée à la DOC, aux Antennes Régionales et aux Inspecteurs Vérificateurs Principaux ;
- participation à la séance de travail de validation du projet d'instruction comptable relatif à la procédure de comptabilisation du Droit Unique de Sortie (DUS) sur les exportations d'anacarde ;
- courrier de proposition de régularisation des chèques impayés dans les postes comptables (en cours de validation) ;
- schématisation comptable des différents cas de manquants rencontrés dans les postes comptables en plus de ceux prévus par l'instruction N° 140 du 13 janvier 2009 applicable aux manquants en deniers ou en valeurs susceptibles d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (en cours de validation) ;
- participation à la première séance de travail relative à l'élaboration du TOFE à partir de la Balance Générale des Comptes du Trésor, suite à la création du Sous-comité des Statistiques des Finances Publiques (Sous-comité créé par Décision n° 00020/MEF/DGTCP/DFSPS-DEMO du 15 février 2018).

. Activités de suivi et assistance

Au titre du suivi et d'assistance, les activités ci-après ont été menées :

- suivi du reversement des quotes-parts d'impôt (il a été constaté une différence entre les montants nivelés sur le compte bancaire de certaines structures et ceux ayant fait l'objet de transfert comptable) ;
- suivi du recouvrement de la Recette des Produits Divers du Guichet Unique Automobile du mois de décembre 2017 ;
- suivi de la signature du projet d'Arrêté Interministériel fixant les conditions et les modalités de perception des recettes non fiscales par voie électronique ;
- séance de travail avec la DCP relative à l'apurement des soldes des comptes par voie d'amnistie, à l'examen du projet d'exposé des motifs au projet de loi d'amnistie et à l'analyse du projet d'instruction comptable traitant du solde des comptes 40x.xxx (restes à payer) et 470.xxx (dépenses sans ordonnancement préalable) portant sur les gestions 2010 et antérieures en vue de leur apurement définitif ;
- participation aux missions de certification des balances dans les Postes Comptables du Trésor afin de s'assurer de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la sincérité des données de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) arrêtée au 31 décembre 2017 y compris la période complémentaire.

Quant aux activités spécifiques au SYGCOT, elles se présentent comme suit :

- élaboration du cahier additif de Charges relatif à la régularisation en année N+ 1 des opérations sur les comptes 450 (recettes à imputer ou à régulariser) et 451 (dépenses à imputer ou à régulariser) ;
- missions d'assistance relative au démarrage de la commande unique dans le logiciel SIGCOT ;
- assistance à distance continue des Postes Comptables, utilisateurs dudit logiciel ;
- séances de travail pour le toilettage de l'instruction N°5334 MEF-CAB/DGCPT du 15 novembre 1983 relative à la gestion financière et comptable des communes et de la ville d'Abidjan.

Les activités de validation de la schématisation comptable des différents cas de manquants et de la mise à jour de l'instruction N°5334 MEF-CAB/DGCPT du 15 novembre 1983 portant sur la gestion financière et comptable des communes et de la ville d'Abidjan se poursuivent.

2.2.2.2.3 - AU TITRE DE LA DOCUMENTATION, DE LA FORMATION ET DE LA REGLEMENTATION

La mise à jour du fichier du personnel de la l'Inspection Générale du Trésor a été la principale activité. La situation du personnel de l'IGT à la date du 31 mars 2018 se présente comme suit :

Désignation	IGT	DIVISIONS				Autres	Antennes Régionales										Total	%			
		DEAA	DOC	DAI			Abidjan centre	Abidjan nord	Abidjan sud	Abergou	Bouaké	Daloa	Korhogo	Man	San-Pédro	Yamous					
IGT	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,6 %
IGTA	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1,2 %
IVP	3	5	11	3	3	4	3	3	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	43	25,3 %
IVP Assimilés	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,6 %
IV	3	7	7	9	1	4	4	5	3	1	3	2	1	2	2	2	2	2	2	54	31,8 %
IV Assimilés	0	2	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	2,9 %
CV	1	2	0	5	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	13	7,6 %
CV Assimilés	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1,2 %
Secrétaires	4	1	3	1	0	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	12,4 %
Archivistes	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1,8 %
Adj Administratifs	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	8	4,7 %
Chauffeurs	4	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	13	7,6 %
Contractuels	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1,8 %
Sécurité	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,6 %
TOTAL	23	21	24	19	4	12	13	10	7	6	8	6	6	6	5	5	5	5	5	170	100,0%
%	13,5 %	12,4 %	14,1 %	11,2 %	2,4 %	7,1 %	7,6 %	5,9 %	4,1 %	3,5 %	4,7 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	2,9 %	100,0%					

Source : Département documentation, de la formation et de la réglementation

Au regard du tableau ci-dessus, le personnel de l'IGT représente un effectif de 170 dont 79 dans les Antennes Régionales. Au cours du premier trimestre 2018, deux (02) agents ont fait valoir leur droit à la retraite. Deux (02) autres cesseront d'ici à décembre 2018. Sur la

période de 2018 à 2020, dix-huit (18) agents représentant 10,6 des effectifs devront faire valoir leur droit à la retraite.

2.2.2.2.4 - AU TITRE DE L'INFORMATIQUE ET DES STATISTIQUES

Les données statistiques produites au premier trimestre 2018 ont porté sur :

- le nombre de missions de vérification ;
- le nombre de missions d'audit ;
- le nombre de missions de passation et d'installation ;
- le nombre de comptes bancaires ouverts ;
- le nombre de comptes bancaires clôturés ;
- le nombre d'accréditations ;
- le nombre de cas de débet comptable ;
- le nombre de remise gracieuse et de décharge de responsabilité ;
- le nombre de remboursement de cautionnement.

2.2.2.2.5 - AU TITRE DES AUTRES ACTIVITES

Les autres activités concernent la passation de charges à la Division Etudes, Appui et Accompagnement, la participation à diverses réunions.

Suite à la décision n°0077/MEF/DGTCP/DRH du 30 janvier 2018 portant nomination des Chefs de divisions à l'Inspection Générale du Trésor, il a été procédé, sous la supervision de M. KOUAME KOUADIO Félix, Inspecteur Général Adjoint du Trésor (IGTA), à la passation de charges le 07 février 2018, entre Mme ADONI BOTTIEN Adèle, Chef de Division entrant et M. GUIBEI KACOU René, Chef de Division sortant.

Cette passation s'est matérialisée par la transmission de dossiers et à la remise de l'inventaire des matériels de la Division ainsi que celui des dossiers en cours.

Les dossiers en cours concernent :

- la saisie des PV de vérification dans Linx ;
- le projet de lancement de Linx ;
- le rapport général 2017 sur le fonctionnement des services du Trésor Public ;
- la constitution des données statistiques relatives aux accréditations ;
- la constitution des données statistiques relatives aux débits comptables ;
- la constitution des données statistiques relatives aux décharges de responsabilité ;
- la constitution des données statistiques relatives aux remises gracieuses ;
- la constitution des données statistiques relatives aux ouvertures et clôtures de comptes bancaires.

La Division Etudes, Appui et Accompagnement a participé à des réunions au cours du trimestre écoulé. Ainsi, elle a participé aux réunions de direction de l'IGT et aux réunions

sur les dossiers imputés. Aussi a-t-elle fait 04 réunions de service en vue d'évaluer le niveau de traitement des dossiers imputés aux départements et aux services.

2.2.2.3 - LES DIFFICULTES ET LES SUGGESTIONS

Les activités mises en relief ne se sont pas réalisées sans difficultés. Des suggestions ont été faites en vue de renforcer la performance de la division.

2.2.2.3.1 – LES DIFFICULTES

Les besoins sont relatifs aux matériels de travail et au personnel de la Division.

. Besoins matériels

Les besoins de la division en termes de matériels sont les suivant :

- un (01) ordinateur portable ;
- trois (03) ordinateurs et leurs imprimantes
- trois (03) disques durs externes ;
- deux (02) splits ;
- deux (02) broyeuses de papiers;
- une (01) multiprise ;
- deux (02) fauteuils de direction ;
- un (01) switch + câbles internet ;
- un meuble de rangement ;
- une (01) imprimante couleur.

. Besoins en personnel

Il y a un besoin en personnel au niveau de la Division. La division est secondée dans ses tâches par des Départements. Certains Départements, bien que saisis de plusieurs dossiers relevant de leur compétence, ne disposent pas suffisamment d'agents pour les traiter.

A titre d'illustration, le département Formation, documentation et réglementation ne dispose pas d'agents. Les autres départements n'en disposent pas en nombre suffisant pour un traitement diligent des dossiers à eux imputés. La Division présente un besoin de six (06) agents.

2.2.2.3.2 - LES SUGGESTIONS

Les suggestions qui sont faites permettent de pallier les difficultés relevées. Il s'agit de doter la Division en matériel et en personnel suffisants. La prise en compte de ces besoins permettra à la Division d'améliorer davantage son efficacité.

2.2.3 - Au titre de la Division des Opérations de Contrôle (DOC)

2.2.3.1 - LES ACTIVITES DU CHEF DE DIVISION

Les activités du Chef de Division ont concerné :

- la coordination des activités de contrôle des structures comptables et non comptables ;
- le suivi des diligences des Départements ;
- la supervision des activités des Antennes Régionales.

2.2.3.1.1 - La coordination des activités de contrôle des structures comptables et non comptables

Cette nouvelle activité de l'IGT résulte du Plan Stratégique de Développement 2016-2020 du Trésor. Dorénavant, l'IGT assure la coordination des activités de contrôle des responsables des Postes Comptables Généraux (PCG) et des Chefs de Circonscriptions Financières sur les postes comptables et les régies qui leur sont rattachés et exploite les procès-verbaux issus desdits contrôles.

Elle exploite désormais les rapports de contrôle des structures spécialisées (Direction des Assurances, Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés, Direction des Etablissements de Crédits et des Finances Extérieures, Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles) et des structures à caractère social (AMAT-CI, FOSAT-CI, CMPABB ; CRAT-CI).

Cette coordination consiste également à leur fixer des objectifs de contrôle qui font partie intégrale de l'objectif global de l'IGT.

C'est dans ce cadre qu'une correspondance a été adressée aux Chefs de Circonscriptions Financières pour leur fixer un objectif de contrôle.

Il faut également indiquer qu'au titre du 1^{er} trimestre 2018, l'IGT n'a reçu, pour exploitation, aucun procès-verbal issu de ces contrôles.

2.2.3.1.2 - Le suivi des diligences des Départements

Les diligences des Départements suivies par le Chef de Division, au titre du 1^{er} trimestre 2018, sont :

- la mise à jour de la base de données manuelle ;

- la mise à jour des outils de la politique qualité ;
- la gestion des dossiers imputés par l'Inspecteur Général.

En ce qui concerne la base de données, elle se fait pour l'instant manuellement après chaque exploitation de procès-verbal en attendant le démarrage des applicatifs informatiques.

Le Chef de Division supervise également la mise à jour des outils de la politique qualité à savoir, le plan d'actions et les tableaux de bords de la Division, des Départements et des Antennes Régionales avec l'appui de référents qualité désignés par antenne et par Département.

Enfin, les dossiers imputés à la DOC par l'Inspecteur Général font l'objet de suivi par le Chef de Division. En effet, il impute à son tour ces dossiers aux Départements et veille à leur traitement dans les délais.

2.2.3.1.3 - La supervision des activités des Antennes Régionales

Il s'agit principalement du suivi des statistiques des missions base ordres de missions effectué par la Division des Opérations de Contrôle depuis 2014, à la demande de l'IGT. Un point mensuel des missions effectuées par Antenne est fait au cours des réunions hebdomadaires de l'IGT. Au cours du 1^{er} trimestre 2018, pour l'ensemble des missions effectuées par les Antennes régionales, 60 ordres de missions ont été transmis à la DOC.

2.2.3.2 – LES ACTIVITES DES DEPARTEMENTS

Les principales tâches des cinq Départements que compte la Division peuvent être regroupées en trois catégories : les activités administratives ; les activités de contrôle ; les activités annexes.

2.2.3.2.1 - Les activités administratives

. L'exploitation de procès-verbaux et rapports

Au 1^{er} trimestre 2018, les Départements ont reçu au total 91 documents de missions (82 missions de 2018 et 9 missions de 2017 dont les documents sont déposés avec un retard en 2018) répartis comme suit :

- 19 PV et rapports de missions imputés au Département des EPN, des Paieries de Régions et Paieries à l'Etranger tous exploités ;
- 19 PV et rapports de missions imputés au Département des Postes Comptables Déconcentrés. A ces PV et rapports de missions, il faut ajouter le stock de 19 PV et 1 rapport de missions de l'année 2017 restant à être exploités, soit un total de **39**

PV et rapports de missions à exploiter. A la fin du 1^{er} trimestre 2018, 31 PV et rapports de missions ont fait l'objet d'exploitation. Il reste donc 8 PV et rapports de missions qui sont en cours d'exploitation ;

- 15 PV imputés au Département des Postes Comptables Généraux tous exploités ;
- 17 PV imputés au Département des Postes comptables spécialisés tous exploités ;
- 1 PV imputé au Département ACCD/SFD exploité.

Sur un total de 91 procès-verbaux et rapports imputés aux Départements, 83 ont été exploités, soit un taux d'exploitation de 91,21%. Il reste donc à exploiter, par le Département des Postes Comptables Déconcentrés, 8 procès-verbaux et rapports de missions. La répartition des procès-verbaux reçus et traités par Département est jointe en **annexe 1**.

. Le traitement des courriers et dossiers

Les Départements reçoivent des courriers imputés pour information, suivi ou suite à donner. Au cours du 1^{er} trimestre 2018, les Départements ont reçu 22 dossiers et courriers pour traitement. Ces dossiers ont été imputés aux Départements ci-après :

- Postes Comptables Déconcentrés (7) ;
- Postes Comptables Généraux (5) ;
- EPN et Paieries (6) ;
- ACCD et SFD (4).

Sur les 22 dossiers et courriers imputés aux Départements, 21 ont fait l'objet de traitement définitif, soit un taux de traitement de 95,45%. La répartition des courriers reçus et traités se trouve en **annexe 2**.

2.2.3.2.2 – Les activités de contrôle

L'activité de vérification relève de la compétence des Antennes Régionales. Toutefois, dans les hypothèses suivantes :

- spécificité de certains champs de contrôle (ACCD et SFD) ;
- missions ciblées à l'initiative de l'IGT ou du Directeur général ;
- importants mouvements de passation de service ;
- missions à l'Etranger, les Départements prennent part à l'activité de contrôle.

Ainsi, au titre du 1^{er} trimestre 2018, les Départements ont participé à la réalisation de deux (02) missions à l'Etranger et de trois (03) missions dans des EPN.

- **Les missions à l'Étranger**

- la mission de vérification à la Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée Equatoriale du 08 au 14 janvier 2018 ;
- la mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations à la Paierie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Brésil du 16 au 20 mars 2018.

- **Les missions en Côte d'Ivoire**

- 02 missions de vérification à l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel et au Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue ;
- 01 mission de passation de service à l'Agence Ivoirienne de la Coopération Francophone.

2.2.3.2.3 – Les activités annexes

Les activités annexes ci-après ont été menées par les Départements de la Division des Opérations de Contrôle au cours du 1^{er} trimestre 2018 :

- participation au séminaire de renforcement des capacités sur le « Program for Results (P4R) » organisé par la Banque Mondiale à l'Hôtel Palm Club (Cocody) les 03 et 04 avril 2018 ;
- participation à la formation pour le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) à l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités DIBY KOFFI CHARLES de Yopougon les 12 et 13 mars 2018 ;
- participation à la séance de travail sur les manquants de caisse à la salle de réunions de l'Inspection Générale du Trésor.

2.2.3.3 – LES ACTIVITES DES ANTENNES REGIONALES

2.2.3.3.1 - LES ACTIVITES :

. L'activité de contrôle

Au titre du 1^{er} trimestre 2018, les Antennes régionales ont effectué au total **70 missions** ainsi réparties :

- vérifications : 30 ;
- passations/installations : 8 ;
- suivi de la mise en œuvre des recommandations : 17 ;
- autres : 15 missions (fermeture de poste, constats de cambriolage, réception de valeurs inactives, mission d'audit avec d'autres services d'inspections...)

La synthèse des missions effectuées par les Antennes Régionales est jointe en **annexe 3**.

. Les autres activités

Les activités annexes portent sur les aspects suivants :

- conduite de séances de formations ;
- participations à des sessions de formations, ...

Au titre de ces activités, les antennes ont participé :

- au séminaire de renforcement des capacités sur le « Program for Results (P4R) » organisé par la Banque Mondiale à l'hôtel Palm Club (Cocody) les 03 et 04 avril 2018 ;
- à la formation pour le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) à l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités DIBY KOFFI CHARLES de Yopougon les 12 et 13 mars 2018 ;
- à la séance de travail sur les manquants de caisse à la salle de réunions de l'Inspection Générale du Trésor.

2.2.3.3.2 – LES DIFFICULTES RELEVÉES

. Les difficultés liées au fonctionnement des IRT

- l'insuffisance des moyens humains et matériels ;
- les demandes de renouvellement des caisses d'avances missions (les caisses d'avances-fonctionnement sont renouvelées dans des délais relativement longs allant jusqu'à deux mois).

. Les problèmes relevés dans la gestion des postes comptables

- les dysfonctionnements de GUOAR ;
- la non régularisation des soldes des comptes d'imputation provisoire ;
- la mauvaise tenue des livres et documents comptables ;
- les conditions sécuritaires et matérielles souvent insatisfaisantes ;
- le défaut d'apurement des rubriques des certificats de concordance bancaire ;
- l'insuffisance de personnel dans plusieurs postes ;
- des irrégularités et insuffisances constatées dans l'exécution des dépenses ;
- l'exécution partielle des recommandations des missions antérieures ;
- la multiplicité des cas de gestion de fait de certains ordonnateurs dans les postes comptables (EPN et Paeries à l'étranger) ;
- le non reversement à la RGF des précomptes de 10%.

. Les difficultés rencontrées à l'occasion de l'exploitation des PV

- la non-conformité de certains procès-verbaux de mission rédigés par des équipes ne relevant pas de l'Inspection Générale du Trésor, aux canevas établis ;
- la présence dans certains PV de nombreuses erreurs, coquilles ou incohérences les rendant difficilement exploitables.

2.2.3.3.3 – LES RECOMMANDATIONS POUR REMEDIER AUX DIFFICULTES RELEVÉES

. Les recommandations en vue d'améliorer le fonctionnement des IRT

- doter les Antennes des moyens humains et matériels conséquents pour permettre leur bon fonctionnement ;
- renouveler à bonne date les caisses d'avances fonctionnement et les régies des missions.

. Les recommandations en vue d'améliorer la gestion des postes comptables

- procéder à la nomination des Caissiers et veiller à ce que les Comptables remplissent les conditions requises pour l'exercice de leur fonction ;
- les IRT devront mettre un accent particulier sur le suivi des certificats de concordance bancaire et des comptes d'imputation provisoire des postes comptables relevant de leur compétence ;
- au niveau de la DGI, travailler à l'amélioration de l'applicatif GUOAR ;
- poursuivre le renforcement des capacités des équipes de mission, la formation des comptables publics et l'amélioration de leurs conditions de travail.

. Les recommandations pour une exploitation plus efficace des PV

- doter les Départements de moyens humains et matériels conséquents pour leur permettre de fonctionner correctement ;
- dans le cadre de l'exécution des missions de contrôle, appliquer strictement le contenu des canevas de vérification pour répondre aux normes de qualité exigées pour les procès-verbaux ;
- prendre les mesures en vue du renforcement des capacités des Vérificateurs.

Le résultat des activités de la Division des opérations de Contrôle s'apprécie à deux niveaux, notamment, sur le plan de la supervision des Antennes Régionales et, la réalisation de ses activités propres à travers les Départements. En ce qui concerne les Antenne Régionales, le bilan est satisfaisant car les résultats obtenus sont au-delà des engagements des IRT au titre du 1^{er} trimestre 2018 (48 missions). Ainsi, 70 procès-verbaux ont sanctionné les missions effectuées.

Au niveau des Départements, le bilan est tout aussi satisfaisant. Sur 22 dossiers à eux imputés pour suite à donner, 21 ont reçu une suite définitive, soit un taux de traitement de 95,45%. Par ailleurs, sur un total de 91 procès-verbaux et rapports de missions (PV et rapports imputés aux Départements au 1^{er} trimestre 2018 et stock de l'année 2017), 83 ont été exploités, soit un taux d'exploitation de 91,21%.

Toutefois, l'ensemble des résultats n'a pas été obtenu sans difficultés. La faiblesse des moyens logistiques, humains et financiers a été à certains égards un handicap dans la réalisation des objectifs assignés. La satisfaction de ces besoins par la hiérarchie contribuera sans aucun doute à l'atteinte des objectifs de l'année 2018.

ANNEXES

Tableau I : Statistiques des procès-verbaux exploités au 1^{er} trimestre 2018

N°	Département	PV reçus	PV exploités	Ecart
01	Postes Comptables Généraux	15	15	0
02	Postes Comptables Déconcentrés	39	31	8
03	EPN et Paeries à l'Etranger	19	19	0
04	ACCD et SFD	1	1	0
05	Postes Comptables Spécialisés	17	17	0
TOTAL		91	83	8

Tableau II : Statistiques des dossiers traités au 1^{er} trimestre 2018

dossiers traités au 1^{er} trimestre 2018

N°	Département	Dossiers imputés pour suite à donner	Dossiers traités	Ecart
01	Postes Comptables Généraux	5	5	0
02	Postes Comptables Déconcentrés	7	7	0
03	EPN et Paeries à l'Etranger	6	6	0
04	ACCD et SFD	4	3	1
05	Postes Comptables Spécialisés	0	0	0
TOTAL		22	21	1

Tableau III : Statistiques des missions réalisées au 1^{er} trimestre 2018

MISSIONS Equipe de mission	Vérification	Passation/ installation	Suivi-évaluation	Autres	Total par équipe
Abidjan Centre	7	2	4	1	14
Abidjan-Nord	4	3	2	0	9
Abidjan-Sud	8	1	0	4	13
Abengourou	0	1	0	3	4
Bouaké	2	0	3	0	5
Daloa	1	1	0	6	8
Korhogo	0	0	1	0	1
Man	2	0	0	1	3
San Pedro	4	0	0	0	4
Yamoussoukro	1	0	4	0	5
Missions à l'Etranger	1		3		4
ACCD-SFD	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	30	8	17	15	70

CONCLUSION GENERALE :

Les activités des postes comptables et services ont fait l'objet d'évaluation et de contrôles au cours de ce premier trimestre de l'année 2018. **82 missions** ont été réalisées et autant de documents de restitution (procès-verbaux, rapports, autres documents de mission) ont été exploités et analysés par l'IGT. Des documents d'inspection issus des missions de l'année 2017, instruits avec retard, ont été également examinés.

Ces contrôles, qui ont porté sur les canevas de vérification (disponibilités, valeurs inactives, comptabilité publique, recettes et dépenses publiques, gestion administrative), font ressortir diverses conclusions. Si dans l'ensemble, la gestion de la majorité des postes comptables et services ne présente pas de difficulté particulière, le constat est qu'un nombre élevé d'anomalies subsistent, qu'il convient de corriger. Les missions de l'IGT ont encouragé les services et postes comptables dont la gestion est correcte à maintenir le cap.

Au titre des insuffisances et des difficultés de gestion identifiées, les missions de l'IGT, après avoir constaté ces dysfonctionnements et anomalies, ont requis des mesures de correction. Des efforts et des mesures sont donc attendus par l'IGT concernant tous les aspects de gestion décriés.

Des sanctions ont été également prises en rapport avec les insuffisances et les irrégularités. Ce sont : débits comptables pour sanctionner les irrégularités ou les prévarications, rubriques du certificat de concordance bancaire à régulariser, problème de tenue et de fiabilité de la comptabilité publique, détournements des recettes recouvrées et non comptabilisées, irrégularités et anomalies persistantes au niveau des dépenses publique exécutées, arriérés de dépenses importants à payer, dépenses irrégulières à régulariser, difficultés notées au niveau des ressources humaines et des moyens généraux, postes comptables cambriolés du fait de la faiblesse des mesures sécuritaires existantes, etc.

Deux préoccupations importantes méritent également d'être mises en exergue encore une fois, les détournements de fonds opérés dans les postes comptables de la DGI (avec quelquefois la complicité des agents du système informatique GUOAR) et les cambriolages perpétrés dans les postes comptables, avec pour objectif le vol de deniers publics.

Au total, l'IGT, après avoir examiné l'ensemble des gestions des comptables et responsables des services, leur a recommandé de prendre conscience des attentes réelles de la DGTCP et d'œuvrer à la bonne gestion des services financiers placés sous leur responsabilité.